60¢
plus TPS

La Liberté

Volume 79 n° 25 Saint-Boniface, du 18 au 24 septembre 1992 Tél.: 237-4823 Fax: 231-1998

Citation de la semaine

«J'ai emmené mon passeport avec moi.»

Clark Lubin, une des recrues québécoises des Bisons du Manitoba, au sujet de sa découverte du Canada anglais depuis son départ de Montréal à la fin de l'été. **Page 13.**





photo: Sylviane Lanthier

La catéchèse, selon Diane

La coordonnatrice diocésaine de la catéchèse, Diane Robert, explique comment le programme donné à près de 5 000 jeunes francophones est axé sur l'exercice du choix, tant chez les jeunes que chez les parents. Page 15.



photo: Jean-Pierre Dubé

La chicane sonique

Le groupe Ensoniq du Collège Louis-Riel a mérité le titre de meilleur groupe et un prix de 1 000 $, lors de la 6e Chicane électrique du 100 Nons qui s'est déroulée le 11 septembre au CCFM.

L'ensemble composé de Charles Clément (batterie), Stéphane Joyal (basse et voix), Ian McKay (guitare et voix) et Kevin McKay (guitare) a surclassé les trois autres groupes dont, 7-A-C (2e place) et Alariv' (3e place). Le prix CKXL pour la chanson originale a été accordé au quatrième groupe, Les Effrontés, qui ont interprété la chanson «Confus» du bassiste Stéphane Ritchot.

Règlement à la Villa

La Villa Youville a nommé l'infirmier de carrière, Francis Labossière, 36 ans, comme son prochain directeur général, et réglé à l'amiable avec l'ancien, Louis Bernardin. **Page 3.**

Faite au Canada

Le Cercle Molière propose le homard frais et, pour la première fois, une saison toute canadienne pour 1992-1993, avec le retour du classique de Michel Tremblay, «Les Belles-soeurs». **Page 9.**

Les élections à Île-des-Chênes

Le conseiller Joël Leclaire aura au moins un concurrent lors des élections du 28 octobre prochain. Il s'agit de Raymond Dumaine, un entrepreneur de 46 ans. **Page 6.**



photo: Jean-Pierre Dubé

Francis Labossière, le nouveau directeur général de la Villa Youville.

Villa Maria

MAISON DE RETRAITES • RETREAT HOUSE

JOURNÉES DE RENCONTRE POUR LES AÎNÉ(E)S

La première:

Le mercredi 23 septembre
de 9 h 00 à 18 h 00
(après souper)

Une belle opportunité pour une rencontre fraternelle, réflexion, prière, eucharistie et dévotion mariale.

Pour inscriptions,
téléphonez au 269–2114.

Maison de Retraites Villa Maria
100, Place Villa Maria
Saint-Norbert (Manitoba)
R3V 1A9



La Brigade de la Rivière Rouge

Appel de soumissions

La Brigade invite les artistes à soumettre des plans, idées ou suggestions, pour la construction d'un monument commémoratif à l'honneur de ses membres décédés.

Pour plus de renseignements

Philippe Lavack: **233–6283**
Georges Beaudry: **237–4654**

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de
l'Association de la presse francophone (APF)
de 1984 à 1991

Directeur et rédacteur en chef: Yves CHARTRAND
Directeur adjoint: Jean-Pierre DUBÉ
Journalistes: Laurent GIMENEZ, Sylviane LANTHIER
Correspondant national: Yves LUSIGNAN (Agence de presse francophone)
Caricaturiste: Cayouche (Réal BÉRARD)
Collaborateur: BICOLO
Graphiste: Gilbert PAINCHAUD
Typographe: Véronique TOGNERI
Secrétaire-comptable: Yvonne LARIVIÈRE
Secrétaire-réceptionniste: Christiane AVANTHAY
Développement de photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9 h à 17 h du lundi au vendredi.
Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. Le journal ne s'engage pas à publier les lettres qui n'auront pas été dactylographiées ou écrites LISIBLEMENT à la main. Les communiqués de presse envoyés à la rédaction devront aussi être écrits de façon lisible.
Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.
Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.
L'heure de tombée pour les annonces est le mardi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10%.
Représentation nationale: OPSCOM (613) 234-6735.
Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

L'abonnement annuel coûte 25$ au Manitoba et 30$ ailleurs au Canada. À ces tarifs s'ajoute la TPS fédérale de 7%. Aux États-Unis et outre-mer, le tarif est de 35$ par année, sans TPS. Les abonnés manitobains qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ au moment du changement d'adresse.

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir **AU MOINS DIX JOURS** avant la date de déménagement.

Le journal **LA LIBERTÉ** est imprimé sur les presses de Derksen Printers à Steinbach.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.

CAYOUCHE



SOMMAIRE



Roland Mahé. Page 9.



Stefan St-Julien. Page 13.

Ici et ailleurs

Une lutte corsée au Québec

Québec - La campagne référendaire n'est pas encore lancée officiellement, mais les coups de canons se font entendre de part et d'autre. La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a commencé la précampagne avec le slogan «Le français en danger, NON au projet d'Ottawa», annonçant que les Franco-Québécois seront minoritaires tôt ou tard si les tendances se maintiennent.

Le gouvernement fédéral aurait, par ailleurs, déjà réservé depuis quelques mois la plupart des panneaux publicitaires longeant les principales routes du Québec, ne laissant que des miettes au camp du Non.

Carstairs se garroche

Winnipeg - Tuer l'accord du lac Meech n'était qu'un prélu-de pour la chef libérale du Manitoba. Sharon Carstairs a pris la tête du camp du Non, a-t-elle confirmé le 16 septembre et recevra l'appui de l'homme d'affaires Izzy Asper.

Getty démissionne

Edmonton - On aurait pu s'attendre à ce que la démission surprise du premier ministre albertain soit bien accueillie dans la communauté francophone de la province bleue. Il n'en est rien. Don Getty s'était engagé personnellement, le 10 mars dernier, à faire adopter le projet de loi sur la gestion scolaire avant la fin de l'année.

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) craint que sa présence comme simple député et son remplacement au poste de premier ministre rendent le passage de la gestion scolaire encore plus difficile. L'ACFA a écrit à Don Getty pour lui rappeler son engagement.

Oui au théâtre Walker

Winnipeg - Environnement Canada versera 162 000 $ au cours des deux prochaines années pour restaurer certains éléments de l'intérieur du théâtre Walker de Winnipeg, construit en 1907. L'entente à frais partagés avec les propriétaires du théâtre prévoit la restauration de l'entrée originale de l'édifice, du plafond de plâtre orné et des scènes peintes de la salle de spectacle.

L'été le plus froid

Winnipeg - L'été de 1992 est l'été le plus froid de l'histoire de Winnipeg. La moyenne des températures de juillet était de 21,1 degrés, contre une normale de 25,9 degrés! Bon hiver tout le monde!

ACTUEL

Francis Labossière est le nouveau directeur-général

La Villa Youville présente sa nouvelle équipe

À la suite d'une révision de l'organisation, de la gestion et de la structure de la Villa Youville qui a duré quatre mois, le conseil d'administration a présenté les quatre personnes qui formeront la nouvelle direction interne du centre de soins pour personnes âgées de Sainte-Anne-des-Chênes.

Le président du conseil, le Dr Robert Lafrenière, a rendu public le mercredi 16 septembre les noms des remplaçants au directeur général Louis Bernardin et à la directrice des soins hospitaliers, Stella Archambault, remerciés de leurs services en juillet dernier.

Le nouveau directeur général, Francis Labossière, 36 ans, est un infirmier licencié (1980) qui a oeuvré à l'Hôpital de Saint-Boniface, avant de poursuivre une carrière d'instructeur de nursing en Alberta et en Arabie Saoudite (1987-1990).

Le natif de Saint-Léon terminera dans les prochaines semaines son emploi de coordonnateur des services infirmiers (l'équivalent de directeur des soins hospitaliers) à l'Hôpital Seven Oaks de Winnipeg. Il a entrepris l'an dernier une maîtrise en administration des affaires à l'Université du Manitoba.

En annonçant la nomination de Francis Labossière, le Dr Lafrenière a précisé que la Villa aura l'avantage d'être la seule institution du genre au Manitoba gérée par un spécialiste de nursing. Le directeur général assumera donc une partie des tâches normalement réservées à une directrice de nursing (DON).

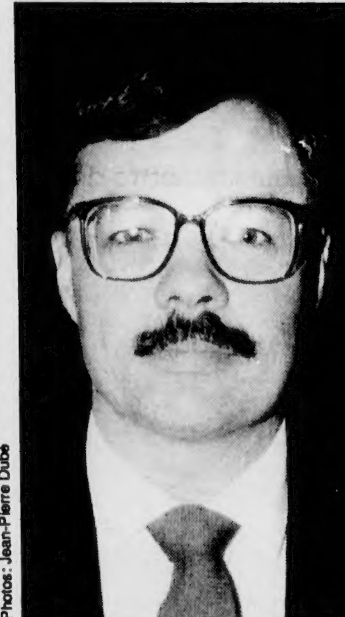
Le conseil a retenu les services de l'infirmière licenciée Lise Curé, qui assume par intérim depuis le mois d'août les fonctions de DON. La native de Saint-Pierre-Jolys, âgée de 37 ans, sera la nouvelle directrice des services de soins infirmiers, chargée de la mise en oeuvre des programmes.

Lise Curé est diplômée de l'Hôpital de Saint-Boniface (1974) avec spécialisation en gérontologie. Elle a oeuvré à l'Hôpital de De Salaberry (1974 à 1980) et à


Le nouveau directeur général, Francis Labossière.


La directrice des services de soins infirmiers, Lise Curé.


La directrice des services de soutien, Monique Constant.


Le directeur des services administratifs, Normand Gagnon.

Photos: Jean-Pierre Dubé

Saint-Boniface (1980 à 1990) avant d'être nommée infirmière autorisée ("head nurse") à la Villa.

Le poste de directrice des services de soutien a été confié à Monique Constant, 26 ans, de Saint-Boniface. Diplômée de l'Université du Manitoba en écologie humaine (1988), avec spécialisation en nutrition, elle détient un certificat de gestion hospitalière de l'Université de Saskatoon (1992).

Monique Constant a travaillé pour les firmes Versa, Nutri-Systems et pour la Résidence Catherine-Aurélie de Saint-Boniface. Ses fonctions, selon le président de la Villa, seront d'abord d'assurer la création et l'implantation de nouveaux programmes d'activités pour les résidants. Elle devra également gérer les services d'alimentation, de nutrition et les soins ménagers.

Normand Gagnon, 35 ans, originaire de Sainte-Agathe, sera le directeur des services administratifs. Il est diplômé du Collège Red River (1978) en gestion d'hospitalité. Il a oeuvré dans plusieurs grands hôtels à Montréal, à Toronto et à Vancouver à titre de contrôleur.

Normand Gagnon quittera prochainement son emploi de directeur des services de comptabilité à l'hôtel Marlborough de Winnipeg. Il apporte à la Villa une expertise en informatique, en comptabilité et en relations de travail.

Selon le Dr Lafrenière, la nouvelle équipe permettra à la Villa de rejoindre sa mission originale, qui est de fournir aux aînés francophones un lieu de retraite agréable et des soins de qualité dans une ambiance respectueuse de leur culture. Depuis sa fondation en 1965, la Villa est passée de 25 à 75 lits pour personnes nécessitant des soins prolongés et de 35 à 130 résidants autonomes.

Par ailleurs, une entente est intervenue entre la Villa et son ancien directeur général, Louis Bernardin. Toutefois, le médiateur dans le conflit, Me Rhéal Teffaine, a refusé de donner des détails à La Liberté, bien qu'il se soit présenté, dans un communiqué émis le 15 septembre, «comme la seule personne qui soit autorisée à fournir des renseignements au sujet de l'accord».

De plus, lors de l'annonce des nouvelles nominations, on a menacé de mettre fin à la conférence de presse s'il y avait une autre question à propos de l'ancienne administration.

Jean-Pierre DUBÉ

ÎLE-DES-CHÊNES

Les trottoirs redémarrent

Après plusieurs mois de blocage, la municipalité de Ritchot a finalement donné son feu vert à la construction de nouveaux trottoirs dans le village d'Île-des-Chênes.

Le projet avait été bloqué au mois d'août à cause d'un vice de procédure: les conseillers Albert Bilodeau (Sainte-Agathe) et Paul Gagnon (Saint-Adolphe) reprochaient à leur collègue d'Île-des-Chêne, Joël Leclaire, d'avoir choisi lui-même les nom des entreprises pressenties pour accomplir les travaux, au lieu de passer par l'administration municipale.

Selon Joël Leclaire, les nouveaux trottoirs coûteront entre 27 et 28 000 $ et seront achevés d'ici deux ou trois semaines. L'entreprise de travaux publics sélectionnée est Bituminex, de Winnipeg.

L.G.

Pluri-elles a dix ans

Voulez-vous fêter?

Pluri-elles a dix ans cette année, un anniversaire qui sera célébré le samedi 3 octobre lors d'une soirée comprenant banquet et encan chinois.

Le tout se déroulera à la salle du Précieux-Sang, au 202, rue Kenny. Les billets (20 $ banquet et soirée; 5 $ soirée seulement) sont disponibles et il faut réserver avant le 25 septembre au 233-1735.

Pluri-elles ouvre aussi ses portes au public le mercredi 23 septembre, de midi à 18 h, lors de la Journée nationale des centres de femmes. Qu'est-ce qu'un centre de femmes? Quels services offre Pluri-elles? Toutes les réponses à vos questions le 23 septembre.

S.L.

ÉDITORIAL

Entre Sharon et Preston

Voilà enfin une chance d'en finir avec la réforme constitutionnelle. Amenez-nous la question au plus vite, et permettez-nous de voter non pas le 26 octobre, mais le 18 septembre, aujourd'hui même!

La question est un vrai pique-nique: Comme Canadien.ne, êtes-vous d'accord de continuer, pour le meilleur et pour le pire, dans la santé comme dans la maladie, dans la richesse comme dans la pauvreté, dans la chicane comme dans la paix, à cohabiter dans l'esprit (en attendant la lettre) de l'entente de Charlottetown jusqu'à ce que mort s'ensuive?

On ne peut pas dire non, du moins pas à l'extérieur du Québec. Quand c'est le mieux qu'on a pu faire après plusieurs tentatives, et qu'on a réussi à contenter une bonne moitié du Québec, une majorité du Canada anglais, ainsi que les chefs autochtones et francophones, c'est tout un succès.

Bien sûr, les leaders féministes au plan national comme au plan provincial sont contre l'entente. Mais il y a bien des femmes, comme celles du Manitoba, qui sont francophones et canadiennes, en plus d'être femmes. Chacun devra y aller dans ce débat avec les côtés prédominants de son identité. Et trouver un équilibre.

Si on n'allait pas dans le camp des Mulroney, Chrétien, Rae et les autres, vers qui irions-nous? Dans le lit des frustrés, entre Sharon Carstairs et Preston Manning? Il n'y aura pas d'opposition plus sérieuse dans l'Ouest.

Au Québec, c'est une autre histoire. La communauté anglophone semble divisée, avec Alliance Québec dans le camp du Oui, et le parti Égalité, réduit à trois députés depuis la défection au PQ de son membre de Westmount, plus porté sur le Non.

Les jeunes libéraux, Jean Allaire, Lucien Bouchard et Jacques Parizeau formeront un bloc et feront valoir que l'accord de Charlottetown vaut moins que Meech et beaucoup moins que le programme du parti libéral lui-même.

Et ils ont raison, si on considère que la clause Canada, qui engage au développement de la minorité officielle, infirme le concept de la société distincte.

Que sera la situation si l'entente est refusée au Québec? À peu près la même que si elle est adoptée. Ce n'est pas parce que la moitié de la population remporte une bataille que la guerre sera terminée. Même si le Canada anglais a hâte de dire: "case closed" sur les velléités souverainistes.

Le grand malheur, c'est que la trêve qui suivra le 26 octobre sera de courte durée. Il faudra encore parler de constitution, d'interprétations juridiques, de négociations multilatérales, des choses constitutionnelles et d'autres anticonstitutionnelles.

On trouvera peut-être un mot plus court, pour donner le ton du prochain tour.

Jean-Pierre DUBÉ

Lettres

Le journal La Liberté est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire.



Sur la scène NATIONALE

Selon un constitutionnaliste québécois

La protection des minorités neutralise la société distincte

La Commission d'étude sur les offres constitutionnelles s'achevait, le 10 septembre dernier à l'Assemblée nationale du Québec, avec la comparution d'éminents intervenants venus y disséquer l'entente de Charlottetown. Alors que le sénateur Claude Castonguay réitérait sa foi dans l'entente du 28 août, Henri Brun, constitutionnaliste québécois de renom, a carrément désavoué l'accord.

Selon Henri Brun, la disposition sur la dualité linguistique inscrite dans la clause Canada réduit la notion de société distincte du Québec à néant. «Pour les francophones hors Québec, cette disposition représente un gain important, mais elle aura malheureusement pour effet de neutraliser la portée de la clause sur la société distincte».

Le constitutionnaliste affirme que la clause sera interprétée par les tribunaux comme un «engagement» ("commitment") plutôt qu'un «attachement» des gouvernements à l'épanouissement et au développement de leurs minorités linguistiques. «Sur le plan juridique, c'est le terme le plus fort qui prédomine», indique-t-il.

«C'est le terme le plus fort qui prédomine»

«Or, la clause reconnaissant la société distincte s'avère un véritable coup d'épée dans l'eau car la clause Canada forme un tout qu'on doit interpréter dans son ensemble. L'engagement du Québec à développer ses minorités linguistiques sera considéré au même titre que la promotion de sa société distincte par les tribunaux».

Henri Brun ne comprend pas pourquoi on doit imposer une telle symétrie aux réalités québécoise et canadienne. «Les francophones hors Québec avaient certes besoin de cette protection dans la Constitution.

«Toutefois, on agit comme si la minorité anglophone du Québec se retrouvait, dans le contexte nord-américain, en aussi grand danger que la minorité francophone du Canada... En plus, cette symétrie oppose les préoccupations des francophones du Québec à celles des francophones hors-Québec. Elle nous tourne les uns contre les autres.»

Par ailleurs, le sénateur québécois Claude Castonguay n'a pas voulu s'aventurer sur ce terrain «qu'il ne connaît pas», a-t-il avoué. Il a préféré renouveler son engagement dans le camp du «oui» à l'entente de Charlottetown. Reprenant un air connu, il affirme que «nous avons une entente devant nous qui, bien qu'imparfaite, est fort acceptable».

Le sénateur qui, au lendemain du 7 juillet, ne voyait aucune issue au dérapage constitutionnel, a changé son fusil d'épaule. Il relève, dans l'entente du 28 août, des gains importants quant aux pouvoirs du Québec, notamment aux chapitres des institutions fédérales, du partage des pouvoirs et des droits de veto.

Claude Castonguay voit cet accord comme celui de la dernière chance. «Il serait illusoire de penser que le rejet de l'entente déboucherait sur le retour au statu quo ou sur la reprise des négociations. Au contraire, (...) cela pourrait provoquer une crise politique majeure aux conséquences impossibles à prévoir. Les imperfections de l'entente du 28 août ne justifient pas que cette voie soit prise». APF

WINNIPEG

Greg Selinger est le candidat de WIN

Le conseiller municipal de Taché, Greg Selinger, a facilement remporté la nomination du parti municipal WIN (Winnipeg in the Nineties) lors de l'assemblée d'investiture du 10 septembre dernier. Le seul candidat bilingue à la mairie dirigera une équipe de quinze candidats de WIN, dont Evelyn Reese dans le nouveau quartier de Saint-Boniface, en vue du scrutin municipal du 28 octobre prochain.

Greg Selinger a été président de l'Association des résidants du nord de Saint-Boniface. Cofondateurs du parti WIN, le professeur de travail social à l'Université du Manitoba a été élu conseiller du quartier de Taché en 1989. Depuis 1990, il est le président du Comité des finances de Winnipeg.

Greg Selinger a choisi trois grands thèmes pour sa campagne électorale: le développement économique de Winnipeg, l'édification d'une communauté, et l'imputabilité de l'administration municipale.



Greg Selinger: un gouvernement plus ouvert.

J.-P. D.

La petite histoire du Manitoba

par Rene Ammann

Septembre

17 — 1883
Naissance, à la mission St-Pierre (Montana), de Marie-Angélique, soeur de Jean, enfants de Marguerite Bellehumeur et de Louis Riel.

18 — 1535
Trois Iroquois qui ne veulent pas accompagner Jacques Cartier à Hochelaga annoncent tant de glaces et de neige. Cartier ira découvrir le futur Montréal, mais la vision se réalisera: ses hommes seront les premiers européens à vivre l'hiver canadien.

19 — 1706
Charles-Michel Mesaiger est reçu dans la Compagnie de Jésus. Né à Paris, arrive au Canada en 1722, part avec La Vérendrye à sa première expédition dans l'Ouest en 1731 devenant le premier missionnaire de l'Ouest.

20 — 1859
Départ de Toronto de la presse des éditeurs Coldwell et Buckingham. Ceux-ci imprimeront le premier journal de la Rivière Rouge: le Nor'wester. Riel en arrêtera la publication en 1869.

21 — 1893
R. Latouche Tupper, inspecteur des pêcheries, écrit dans son rapport que l'expérience de pisciculture à Selkirk est peu satisfaisante. On cherchait à repeupler les lacs manitobains.

22 — 1871
Saint-Boniface devient siège métropolitain. Ses suffrageants seront les évêques de Saint-Albert, de l'Athabaska-MacKenzie et de la Colombie Anglaise.

23 — 1874
Louis Riel revient au Canada. En exil, il était allé à Washington dans l'espoir de rencontrer l'agent du gouvernement des tribus indiennes de l'Ouest pour se trouver un emploi.

L'astérisque (*) indique que l'information rapportée a été consignée ce jour-là dans un journal, un journal d'un des différents postes de traite ou qu'elle provient de correspondance.

D'après les inscriptions scolaires de cette année

L'immersion semble atteindre son plafond

Deux choses sautent aux yeux lorsqu'on regarde les chiffres préliminaires des inscriptions scolaires cette année: l'augmentation des inscriptions au programme anglais, et la stabilisation de l'immersion.

Lancés au milieu des années 70, les programmes d'immersion ont connu au cours des années 80 une progression fulgurante qui dépassait les 10 % par an. En 1980-81, 2,1 % de tous les étudiants du primaire et du secondaire au Canada fréquen-taient un programme d'immersion. Dix ans plus tard, cette proportion avait triplé, atteignant 6,8% du total (249 500 étudiants).

Au Manitoba cependant, cette augmentation connaît un très net ralentissement depuis deux ans. En 1990, les effectifs de l'immersion n'ont augmenté que de 592 élèves, contre 1 271 l'année précédente. Et en 1991, l'augmentation n'était que de 76.

Les inscriptions scolaires par divisions

Le chiffre principal indique la différence par rapport à l'année dernière. Les deux chiffres entre parenthèses indiquent le nombre d'inscrits en 1992 et 1991.

N.B.: Les chiffres de 1992 ne sont pas définitifs (les chiffres définitifs seront connus après le 30 septembre 1992).

Régions:	Programme français	Programme immersion	Programme anglais	TOTAL
La Montagne	**- 18** (725 / 743)	**0** (84 / 84)	**+ 24** (388 / 364)	**- 13** (1 197 / 1 210)
Saint-Vital	École Lavallée **+ 4** (471 / 467)	**+ 47** (1 986 / 1939)	**+ 170** (7 549 / 7 379)	**+ 220** (10 121 / 9 901)
Norwood	Précieux-Sang **- 25** (306 / 331)	**- 19** (267 / 286)	**+ 29** (810 / 781)	**- 15** (1 383 / 1 398)
Saint-Boniface	**- 16** (1 430 / 1 446)	**+ 6** (1 356 / 1 350)	**+ 76** (3 288 / 3 212)	**+66** (6 074 / 6 008)
La Seine	**- 15** (1 153 / 1 193,5)	**+ 33,5** (1 362 / 1 328,5)	**+ 19** (2 327 / 2 308)	**+ 37,5** (4 842 / 4 804,5)
Cheval-Blanc	• **École Saint-Eustache** *(immersion):* **- 19** (172 / 191) • **École Saint-Laurent et Institut collégial Saint-Paul** *(immersion et anglais):* **+ 13** (498 / 485) • **École Saint-François** *(anglais):* **- 4** (152 / 156) • **Écoles huttérites** *(anglais):* **+ 25** (289 / 264)			

Graphique: La Liberté

Selon Henri Grimard, du Bureau de l'éducation française (BEF), ces chiffres montrent très clairement que l'immersion au Manitoba est en train d'atteindre son plafond, situé, estime-t-on, à environ 20 000.

«À l'heure actuelle, plus de la moitié des divisions scolaires offrent déjà un programme d'immersion, explique-t-il. Depuis 1987, deux nouveaux programmes seulement ont vu le jour dans la province.»

Henri Grimard ne croit pas que le ralentissement de l'immersion soit dû à des facteurs conjoncturels comme l'échec de l'accord du Lac Meech en 1990, ou les menaces de séparation du Québec. Pour lui, il s'agit plus probablement d'une saturation des besoins. D'ailleurs, l'immersion continue de progresser à un bon rythme en Alberta et en Colombie-Britannique, où elle est apparue plus tardivement qu'au Manitoba.

Pourtant, en même temps que l'immersion diminue, le programme anglais semble connaître une nouvelle popularité. Il est en nette progression dans pratiquement toutes les divisions scolaires que nous avons appelées (voir tableau).

Du côté du programme français, en revanche, c'est toujours la grande stabilité (entre 5 500 et 6 000 étudiants). Les baisses observées ici et là sont en général attribuables à des facteurs conjoncturels. Exemple, à l'École Précieux-Sang, la diminution des effectifs serait notamment due au départ de quatre familles.

Laurent GIMENEZ

Maison d'hébergement pour les francophones

Filmon subventionne le projet: 59 300 $

Bonnes nouvelles pour les Franco-Manitobaines: Réseau a appris le 11 septembre dernier que le gouvernement provincial acceptait de financer la maison d'hébergement pour les francophones victimes de violence conjugale.

La subvention du provincial, qui s'élève à 59 300 $, couvrira le salaire du personnel et sera versée lors du dépôt du prochain budget de la province, en avril 1993, comme le précise la directrice de Réseau, Lorraine Fredette. «Ce qui veut dire que nous pourrions ouvrir pour avril prochain!»



Patricia Thibodeau.

«Je suis pas mal excitée! s'est exclamée la présidente de Réseau, Patricia Thibodeau. C'est comme le début d'un temps nouveau.» Tenant à souligner l'apport de tous ceux et celles qui ont mis la main à la pâte dans ce dossier depuis 1988, la présidente a déclaré que «c'était notre tour, ça fait des années qu'on remet le projet sur la table du gouvernement.»

Mais cette annonce signifie aussi que le travail n'est pas terminé. Réseau a soumis à la Société canadienne d'hypothèques et de logement quatre propositions de bâtiments aptes à devenir des maisons d'hébergement et attend la réponse de la SCHL, qui subventionne l'achat et la rénovation de la maison dans le cadre d'un programme intitulé Étape suivante.

Avant que «L'Entre-temps des Franco-Manitobaines» puisse ouvrir ses portes, il faut aussi que la communauté manifeste son appui au projet, en fournissant bénévoles, dons en argent et en matériel. Réseau aura en effet besoin de mobilier, lits, vaisselle, fauteuils, toutes ces choses nécessaires dans une maison, sans compter des vêtements, jeux, etc.

Sylviane LANTHIER

Rectification

Une erreur de chiffres nous a conduit à écrire la semaine dernière que les inscriptions sont en baisse dans le programme d'immersion de la Rivière-Seine. En réalité, les chiffres préliminaires d'inscription (8 septembre) indiquent qu'ils sont en hausse d'au moins 33 étudiants. En ce qui concerne les écoles françaises, on note une baisse, mais moins importante qu'annoncé dans l'article de la semaine dernière (- 15 au lieu de - 40,5).

Les élections dans Ritchot

Déjà plusieurs candidats à Île-des-Chênes

Le conseiller d'Île des-Chênes, Joël Leclaire, aura au moins un concurrent lors des élections municipales qui se dérouleront au mois d'octobre.

Ce candidat s'appelle Raymond Dumaine et habite depuis sa naissance entre Grande-Pointe et Île-des-Chênes. Âgé de 46 ans, il dirige une entreprise de désherbage à Winnipeg. «Je veux m'assurer que les fonds municipaux sont bien distribués dans l'intérêt du village», a-t-il déclaré.

De son côté, Joël Leclaire a indiqué qu'il allait «fort probablement» se représenter pour un quatrième mandat de trois ans. Entre autres projets, le conseiller d'Île-des-Chênes compte susciter l'ouverture d'une boutique d'antiquités dans le village, et installer une caserne de pompiers.

Outre Raymond Dumaine, Wayne Hadfield a laissé entendre dernièrement dans la presse locale qu'il pourrait lui aussi se présenter dans le quartier d'Ile-des-Chênes. Une concurrence qui «n'inquiète pas et n'intéresse pas» Joël Leclaire. «Le monde sait qui je suis et ce que je fais pour le village», conclut-il.



photo: La Liberté

Joël Leclaire, conseiller d'Île-des-Chênes.

À Sainte-Agathe, le conseiller Albert Bilodeau risque lui aussi de devoir affronter un concurrent en la personne de l'agriculteur Eugène Lemoine. «Un groupe de personnes m'ont approché pour me demander de me présenter, mais je n'ai pas encore pris ma décision», nous a-t-il déclaré.

Albert Bilodeau, qui occupe le siège de conseiller depuis 1980 (avec une interruption entre 1987 et 1989), veut briguer un quatrième mandat afin, dit-il, de mener à bien «le projet d'installa-tion d'eau à Sainte-Agathe».

Ce projet, sur lequel il travaille depuis plus d'un an, prévoit d'approvisionner Sainte-Agathe avec l'eau d'une abondante nappe phréatique située à New Bothwell. Le financement est déjà assuré mais il reste à obtenir l'accord de la municipalité de Hanover.

Albert Bilodeau ajoute qu'il a songé à poser sa candidature comme préfet en remplacement de John Wallace, qui ne se représentera pas. Mais la candidature de Cyrille Durand, le directeur de la Caisse populaire de Sainte-Agathe, l'a fait renoncer.

«On n'est pas pour avoir deux Canadiens français l'un contre l'autre. Monsieur Durand va se faire élire, c'est presque certain. J'ai pensé que c'était le bons sens de ne pas me mettre dans le chemin. Quand on dit qu'il faut se tenir ensemble, il faut être capable de se tenir ensemble.»

À Saint-Adolphe enfin, Paul Gagnon briguera lui aussi un deuxième mandat. Ses objectifs: 1) compléter la rue principale; 2) faire pression pour amener l'eau à Saint-Adolphe et dans l'ensemble du district; 3) compléter la subdivision au nord «pour donner une chance au village de s'agrandir et de se développer».

À l'heure où cet article a été écrit, aucun autre candidat ne s'était présenté à Saint-Adolphe.

Laurent GIMENEZ

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Le conseiller Tétrault démissionne

Lors de sa réunion régulière du 8 septembre, le conseil du Village de Sainte-Anne-des-Chênes a accepté la démission du conseiller François Tétrault, qui est déménagé avec sa famille à Saint-Boniface.

«Comme je ne suis plus résidant, je ne qualifie plus, explique le directeur de la Caisse populaire de Sainte-Anne. Être conseiller, c'est une expérience valable, il y a certainement beaucoup d'éducation.»

François Tétrault a été élu pour la première fois en octobre 1989. «Je ne crois pas que je me serais représenté, pour des raisons personnelles et autres. Il y a des temps où je me sentais très frustré par la situation politique.



Le nouveau policier Ronald Tessier mesure six pieds et pèse 205 livres.



photo: Jean-Pierre Dubé

François Tétrault: parfois très frustré par la situation politique.

«Je trouve ça déplorable qu'un village à majorité francophone ne puisse pas se déclarer bilingue. À trois reprises durant le dernier mandat, rappelle François Tétrault, on a voté contre le bilinguisme. On a une politique linguistique, c'est mieux que rien.»

Par ailleurs, le Village a embauché un nouvel agent de police, suivant la démission de Gerry Gielen en août dernier, pour des raisons personnelles. Un résidant depuis six ans du village, Ronald Tessier, est entré en fonction le 10 septembre pour une période d'essai de douze mois.

À 37 ans, le natif du sud de l'Ontario a travaillé comme constable pour les Ressources naturelles du Manitoba à Seven Sisters Falls. Il a auparavant étudié les sciences sociales à l'Université de Winnipeg.

Par ailleurs, le Village a terminé des rénovations à l'intérieur de la station de police locale, situé sur la rue Centrale, au coût de 3 374 $.

J.-P. D.

SAINT-PIERRE-JOLYS

On attend le maire

Aucun candidat ne s'est encore manifesté pour succéder au maire de Saint-Pierre-Jolys, Gérald Fontaine, qui a annoncé le 4 septembre son intention de ne pas se représenter.

Gérald Fontaine, qui a siégé au conseil municipal pendant 18 ans, dont six à titre de maire, a expliqué qu'il voulait «prendre un répit de la politique municipale afin de poursuivre d'autres intérêts et de passer plus de temps» auprès de ses proches.

Du côté des conseillers, on sait seulement que Maurice Gagné ne se représentera pas, pour la simple et bonne raison qu'il habite désormais à Winnipeg.

Quant aux autres, la secrétaire-trésorière, Rita Bazin, se contente de dire que «trois formulaires sont sortis» en précisant que «ça ne veut rien dire. Certaines personnes font ça juste pour faire parler le monde!»

L.G.

La FCFA, la SFM et les femmes francophones dans le camp du Oui au référendum

«Une occasion de se faire connaître»

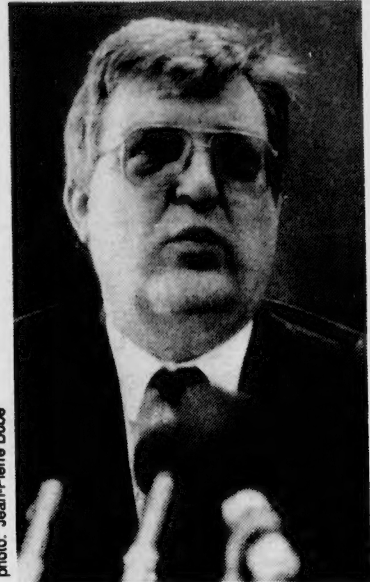
Les porte-parole de la francophonie canadienne feront campagne en faveur du Oui au Québec et partout au Canada lors du référendum du 26 octobre sur l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

Chacune des organisations membres de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) fera campagne dans sa province pour informer les communautés francophones du contenu de l'entente et inciter les francophones à voter Oui le 26 octobre prochain.

Le président de la FCFA, Raymond Bisson, n'a pas voulu dévoiler les détails de la stratégie référendaire de son organisation, pas plus que les sommes qui seront dépensées dans la campagne.

Pour Raymond Bisson, la campagne référendaire sera aussi une occasion de faire connaître la francophonie canadienne. «On est mal connu au Québec. C'est une occasion pour nous de nous faire connaître».

Même si elle donne son appui à l'entente de Charlottetown, la FCFA continue de réclamer que le texte juridique de l'entente se référant à la dualité linguistique traduise l'expression "committed to" par «l'engagement» des gouvernements au développement et à l'épanouissement des communautés linguistiques de langue officielle, plutôt que «l'attachement».


photo: Jean-Pierre Dubé

Le président de la Société franco-manitobaine, Georges Druwé, a précisé que «les aspects positifs de l'entente constitutionnelle l'emportent sur les inquiétudes. Les gens voient qu'il y a un fond sur lequel on peut construire. Si le mot engagement ne se trouvait pas dans les textes juridiques, il faudrait réévaluer notre position.»

Enfin, la Fédération réclamera une représentation garantie de sénateurs francophones auprès des gouvernements provinciaux. Elle croit avoir de bonnes chances de convaincre les gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba et de l'Ontario, d'autant plus qu'historiquement ces provinces ont toujours été représentées par au moins un sénateur francophone.

Par ailleurs l'organisme Réseau a décidé le 15 septembre d'appuyer l'entente constitutionnelle du 28 août et militera dans le camp du Oui, malgé le tiraillement des femmes face à l'absence de garanties sur leur égalité et sur la protection des programmes sociaux.

Le conseil de Pluri-elles n'avait pas encore abordé la question au moment d'écrire cet article, mais la directrice Murielle Gagné-Ouellette allait, pour sa part, recommander un appui au Oui lors du référendum du 26 octobre.

Aux niveaux national et manitobain, les comités d'action sur le statut de la femme ont tous deux penché pour le Non, en disant que l'exclusion de la Charte des droits et libertés de la clause Canada ne protégeait pas suffisamment les femmes.

De son côté, Murielle Gagné Ouellette appuie le Oui «en tant que femme francophone. Nous avons besoin de services en français pour desservir les femmes francophones, sinon nous n'avons pas de services du tout.»

APF et Sylviane LANTHIER

Lettre

Un Canada en voie de disparition

M. le rédacteur,

Depuis leur accession au pouvoir, Mulroney et sa clique de conservateurs à Ottawa peuvent se vanter d'être les bâtisseurs d'un Canada nouveau. La fameuse promesse de 1985, "Jobs, jobs, jobs", continue de se réaliser aujourd'hui: les emplois disparaissent d'année en année. En 1992, le chômage national a atteint une moyenne de 11,6 %, 20 % de nos jeunes canadiens ayant leurs études terminés font face à un avenir incertain.

Les Canadiens n'oublieront jamais l'ère mulronienne, les années de disette sous le joug de Brian. Les promesses de gouvernement conservateur resteront mémorables. Citons les augmentations usuraires des impôts sur le revenu, l'imposition de la surtaxe sur le revenu (de 1 1/2 % en 1986 à 5 % en 1991). La fameuse réforme fiscale de 1987, soi-disant équitable, dérobe annuellement le travailleur canadien d'un autre 1 200 $ en taxes en moyenne. Pour couronner la panoplie fiscale, les conservateurs imposent de force l'exécrable TPS, (nomination de huit sénateurs, autre énorme fardeau pour les contribuables), qui dévalise journellement les canadiens depuis la naissance jusqu'au trépas.

Malgré cette avalanche d'impôts dans les coffres des conservateurs, le déficit national a plus que doublé depuis 1984. Les budgets annuels du fédéral continuent à accuser des déficits.

Depuis 1984, la fameuse constitution est toujours dans l'impasse. Jusqu'à ce jour, elle engloutit des millions de dollars en études, pourparlers, débats, tentatives d'accord qui se terminent fatalement par des échecs. Le lac Meech en est un triste exemple. Le Québec ne tient-il pas le sort du Canada dans la balance de l'avenir?

Parlons de l'accord du libre échange avec les États-Unis. Cet accord allait introduire une ère de prospérité pour le Canada. Après quatre années à peine d'existence, c'est la débâcle au pays. Des nombreuses firmes, industries vont s'établir en dehors du Canada, le contingent des chômeurs augmentent journellement, les démunis, les affamés grossissent en nombre, les fils interminables des banques alimentaires. Les quelques travailleurs à l'actif se sont vus triplés leurs contributions à l'assurance-chômage. Si l'accord du libre échange avec le Mexique devient réalité, le Canada pourrait à cette allure rejoindre les pays du tiers monde...

Pendant ce temps, Mulroney et consorts continuent à remettre les dettes de plusieurs pays d'outre-monde, à accorder des prêts à la Russie pour acheter le blé canadien, à distribuer sans compter l'aide financière, alimentaire, troupes canadiennes au service de l'ONU à des pays où règne la terreur, le chaos, l'anarchie...

Les conservateurs au fédéral sont réellement les architectes d'un Canada en voie de disparition.

Gaston Boulanger
Winnipeg
Le 9 septembre 1992

"À LA PIASTRE, J'Y PENSE!"
L'ÉCONOMIE AU FÉMININ

LES 18 ET 19 SEPTEMBRE 1992
À L'HÔTEL NORWOOD

COLLOQUE ORGANISÉ PAR

L'argent, quand j'en ai je dépense,
quand j'en ai pas j'y pense!

Le thème du colloque ***À LA PIASTRE, J'Y PENSE!*** a été choisi pour encourager les femmes à se doter des mécanismes qui leur permettraient d'exercer leurs pouvoirs dans le domaine économique.

BANQUET

Maîtresse de cérémonie:
Monique LaCoste

Au cours du banquet, le prix Réseau sera décerné dans le but d'honorer les femmes d'action manitobaines qui ont contribué, de façon remarquable, au développement collectif francophone dans les domaines culturel, éducationnel ou communautaire, ou à la condition féminine. Lancement du livret *Vaincre la Violence*. Il y aura traduction simultanée lors du banquet.

LA TABLE RONDE

Modératrice: Lorette Beaudry-Ferland

Témoignages personnels de femmes qui ont trouvé des moyens différents de vivre une vie économique et saine.

Nicole Brémault
Mariette Fontaine-Ivits
Evelyne Valcourt
Lise Mulaire-Rémillard

LA CONFÉRENCIÈRE

Mme Ghislaine Foulen, présidente de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises.

KIOSQUES

Vous pouvez visiter les kiosques de plusieurs entrepreneures francophones pendant l'heure du dîner.

LES ATELIERS

1. Entrepreneurship
Personnes ressources:
Maggi Nishimura–Women Business Owners of Manitoba
Muriel Smith–Manitoba Association Women's World Finance

2. Les investissements
Personnes ressources:
Michelle Smith–Francofonds
Michelle Bradet-Trapper–Nesbitt Thomson
Lyse Hébert–Corporatives

3. La pauvreté au féminin
Animatrice: Aline Brétécher

4. Valorisation du travail de la femme
Animatrice: Lorraine Dumont

COÛT: COLLOQUE
(Comprend le banquet du vendredi et le dîner du samedi)

❑ Membre: 35 $
❑ Non-membre: 40 $

SAMEDI SEULEMENT
(Comprend le dîner)

❑ Membre: 10 $ (ou selon vos moyens)
❑ Non-membre: 15 $ (ou selon vos moyens)

BANQUET SEULEMENT

❑ Membre / non-membre: 30 $

Libellez le chèque à l'ordre de:

Réseau
300 B–383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G9
235–0640

PROGRAMME PRÉLIMINAIRE

LE VENDREDI 18 SEPTEMBRE

18 h 00	Bar payant
19 h 00	Banquet
20 h 00	Lancement du livret *Vaincre la Violence*
20 h 30	Présentation du Prix Réseau

LE SAMEDI 19 SEPTEMBRE

8 h 30	Inscription
9 h 00	Panel
10 h 00	Pause-santé
10 h 30	Ateliers A
12 h 00	Dîner Conférence Kiosque
13 h 30	Ateliers B
15 h 00	Plenière
15 h 30	Prix - SURPRISES!

SAINT-BONIFACE

Le 2e tournoi de golf du Festival

Le Festival tiendra son deuxième tournoi de golf annuel le vendredi 25 septembre 1992. Les départs au Club de golf de Saint-Boniface, rue Youville, se feront entre 11 h et 14 h.

Il s'agira comme l'an dernier d'un Texas Scramble. Les intéressés sont invités à s'inscrire individuellement ou en équipes de cinq.

Les frais de participation, soit de 50 $, incluent le buffet qui suivra au Canot, situé au 768, avenue Taché. On peut aussi participer au golf seulement (30 $) ou au buffet seulement (20 $).

Pour plus d'information, communiquer avec Daniel Lussier au 237-7692. La date limite pour les inscriptions est le 18 septembre.

J.-P. D.

Coups de coeur



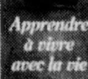
Louise Langlois

Le choix de l'oeuvre marquante revient cette semaine à la réceptionniste et opératrice du standard téléphonique au Collège universitaire de Saint-Boniface, Louise Langlois, qui traite une moyenne de 325 appels par jour. «Pour me détendre après une journée bien remplie, affirme la native de Valleyfield au Québec, Manitobaine depuis 23 ans, je choisis la lecture. J'ai presque toujours un livre à la main.

«Si j'ai le goût du romantique, je lis du ***Danielle Steel***. D'ailleurs, je recommande son dernier, ***No Greater Love***: le premier chapitre porte sur la fin tragique du Titanic, on y vit plusieurs émotions telles la peur et l'amour à l'approche de la mort.

DR M. SCOTT PECK

LE CHEMIN LE MOINS FRÉQUENTÉ



«Présentement, je suis plus sérieuse, je dévore le livre ***The Road Less Traveled*** du ***Dr Scott Peck***, qui traite des valeurs traditionnelles de l'amour et de la croissance spirituelle. Le Dr Peck discute de la nature de l'amour dans les relations, comment retrouver la vraie compatibilité, reconnaître la différence entre l'amour et la dépendance, comment être soi-même.

«Ce livre nous apprend à la fois comment faire face à la réalité et atteindre une vie plus sereine et bien remplie. Plus nous évitons les confrontations et les solutions, moins nous grandissons spirituellement et mentalement. Ce n'est pas juste un bon livre, c'est un acte spontané de générosité.

«J'aime aussi les livres français: mes auteurs préférés sont ***Michel Tremblay***, ***Gabrielle Roy*** et ***Arlette Cousture***.»

J.-P. D.

CULTUREL

La programmation du Cercle Molière pour 1992-1993

Une saison toute canadienne

Étiez-vous là l'an dernier pour les représentations du Tartuffe, de Piaf, de La Petite poule d'eau? Le Cercle Molière connaissait avec ces spectacles un succès aussi réjouissant qu'inattendu, jouait à guichets fermés et présentait des supplémentaires.

Encore sur la lancée de ce succès, le directeur a-t-il été pris d'un trac fou quand est venu le temps de préparer la saison suivante? «Je ne m'en fais pas avec ça, répond Roland Mahé. Penser qu'on va refaire le succès du passé ne se fait pas; il faut faire de nouvelles choses, voir en avant tout en tirant des leçons et des directives de ce qui marche (ou ne marche pas).»

Comme le succès est imprévisible, explique Roland Mahé, «je ne me laisse pas prendre par ce que je pense que le public va aimer.» Il propose donc une saison diversifiée qui trouve sa cohérence dans sa canadianité (voir autre texte): «Toutes les productions sont canadiennes cette année, pour la première fois au Cercle Molière.»

Du côté des abonnements, la saison dernière a laissé des effets positifs et perceptibles: «Nous avons plus d'abonnements vendus que l'an dernier à cette époque.» Le Cercle Molière vise les 1 500 abonnements (comparé aux 900 vendus l'an dernier), soit environ le même nombre d'abonnés que le Centre national des arts à Ottawa, une comparaison qui réjouit Roland Mahé, «parce que le bassin de population est plus petit ici».



photo: Sylviane Lanthier

Roland Mahé, directeur du Cercle Molière, montera Les Belles-soeurs pour la deuxième fois en plus de 20 ans

Autre objet de réjouissance pour le directeur: «Il semble y avoir un renouveau chez les gens qui veulent jouer. On verra de nouveaux comédiens et comédiennes au Cercle cette année», dont Robert Lemoine, Geneviève Pelletier, Carole Freynet qui effectue un retour.

Heureux de la saison «intéressante» qu'il propose au public, Roland Mahé invite fortement les gens à privilégier la formule des abonnements. «Les gens ne le savent pas, mais le nombre d'abonnés d'une compagnie théâtrale est un outil majeur aujourd'hui pour aller chercher des subventions auprès des bailleurs de fonds, tant publics que privés.»

Sorte de gage du succès populaire et du sérieux d'une troupe, ses abonnés constitue donc une carte de visite indispensable. «Le public peut s'abonner pour pas cher; nos prix n'ont pas augmenté depuis deux, trois ans. Les gens peuvent aussi changer leurs soirs en cours de route.»

Gala du homard

Avant de convier son public au premier rendez-vous théâtral de la saison le 23 octobre prochain, le Cercle Molière prépare un festin annuel: le gala du homard, «frais arrivé du Nouveau-Brunswick et servi chaud ou froid». Le 25 septembre dès 18 h 30, on pourra se régaler d'autant de homards qu'on veut (et de vin, chaque table ayant deux bouteilles), pour 65 $ le billet. Une activité de prélèvement de fonds qui se traduit en un 10 000 $ supplémentaire environ dans les goussets du Cercle Molière, sans compter tout le plaisir qu'elle procure aux amateurs!

Sylviane LANTHIER

PROVINCE

Interculture Canada reprend

Des centaines de jeunes Canadiens de 15 à 18 ans auront encore en 1993 la chance de participer à un programme d'échange avec Interculture Canada. Les échanges peuvent durer toute une année scolaire, un semestre ou un été dans une trentaine de pays différents à travers le monde.

Durant leur séjour, les jeunes vivent dans une famille d'accueil soigneusement sélectionnée. C'est une façon idéale d'apprendre une nouvelle langue et de découvrir une nouvelle culture.

Les jeunes qui ont le goût de l'aventure et qui veulent faire des découvertes doivent s'inscrire sans tarder en communiquant avec le bureau national d'Inter-culture Canada au 1-800-361-7248.

Interculture Canada est un organisme sans but lucratif qui vise à promouvoir l'apprentissage culturel par la pratique des échanges internationaux. On y offre également un programme pour les familles qui voudraient accueillir un étudiant étranger.

J.-P. D.

«Ce que nos jeunes savent faire»

La saison 1992-1993 du Cercle, ce sont cinq productions qui suscitent toutes autant d'enthousiasme chez Roland Mahé. La Série Classique propose trois productions, tandis que la Série Café-théâtre accueillera un one man show albertain et un spectacle misant sur le talent de la jeunesse locale.

Série Classique

• ***J'vais revenir avant minuit*** (du Canadien Peter Colley, traduit par Josée La Bossière), mise en scène de Claude Dorge. «Il s'agit d'un thriller, lance Roland Mahé, et on espère que les gens vont avoir peur! Il y a des émotions fortes, sans cependant que ce soit trop.»

• ***Les Belles-soeurs*** (de Michel Tremblay), mise en scène de Roland Mahé, qui montait ce spectacle en 1970 : «À mon avis, l'une des plus belles pièces du Québec, et la meilleure de Tremblay.» Roland Mahé souligne que ni le texte ni le sujet n'ont vieilli depuis la création de la pièce il y a 25 ans et que «c'est fantastique de travailler avec une gang de femmes, entre autres parce que les femmes qui jouent cette pièce adorent toujours ce qu'elles jouent.»

• ***Les Madames Bolduc*** (de Jean-Pierre Dubé), mise en scène d'Irène Mahé: «Ce spectacle donnera aux gens l'occasion de découvrir une femme très forte, très intelligente qui a bâti une carrière dans des conditions très particulières. Madame Bolduc avait une grande force de caractère; son histoire est fascinante.»

Série Café Théâtre

• ***Il était une fois Delmas Sask... mais pas deux fois!*** (de André Roy et Claude Binet): ce one man show créé par deux Albertains raconte la vie et la mort par assimilation d'un village francophone en Saskatchewan. Un thème heureusement traité avec humour, «un one man show triste, aussi très drôle, par un comédien qui déborde d'énergie. Ce n'est jamais platte.»

• ***Jeunesse à la une*** présente le jeune talent manitobain en théâtre et en musique. On y verra Anaïs et Clan Destin, deux productions gagnantes au dernier Festival théâtre jeunesse, qui sont aussi deux créations de jeunes Manitobains. Micheline Girardin assurera le côté chansons du spectacle. «Nous prenons un risque en présentant ce spectacle, mais nous voulons donner aux gens l'occasion de voir ce que nos jeunes savent faire.»

S. L.

Ligue d'improvisation

On prépare la 3e saison

Vous avez le goût du jeu, le sens de la répartie, l'humour vif et rien de spécial pour occuper vos mercredis soirs? Vous êtes le candidat idéal pour la Ligue d'improvisation du Manitoba, dont le camp de repêchage a lieu le dimanche 27 septembre, au Rendez-vous.

La LIM débute en effet sa troisième saison et est à la recherche des 32 joueurs nécessaires pour les quatre équipes qui se livreront des matchs enlevants dès le 7 octobre.

Nouveauté cette année: les parties seront commentées et analysées (comme au hockey!) entre les périodes par Vincent Dureault et Alain Boucher.

Le 27 septembre, donc, après une série d'ateliers en matinée portant sur le jeu, le coaching et l'arbitrage, le repêchage comme tel aura lieu en après-midi.

Chaque équipe recrutera huit joueurs et le repêchage est ouvert à tous. Des matchs d'exhibition auront lieu au Canot les 7 et 14 octobre; la saison officielle débutera le mercredi suivant, le 21 octobre.

Cette année, des billets de saison sont disponibles au coût de 30 $ pour 20 parties, ou encore 15 $ pour 10 matchs (à l'exclusion du match des étoiles, de la demi-finale et de la finale). Les frais d'admission sont de 3 $ pour les membres et 5 $ pour les non-membres.

S. L.

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

✓ À l'affiche au Foyer du CCFM (233-8972): ***Ken Gold*** au Mârdi Jazz le 22 septembre (3 $); artistes invités: ***Earl McDonald*** le 18 septembre et ***Pauline Charrière*** les 24 et 25 septembre (2 $).

✓ Le 19 septembre à 20 h et le 20 à 14 h 30, l'Orchestre symphonique de Winnipeg entame sa nouvelle saison avec un concert entièrement consacré à ***George Gershwin***. Billets (de 14 à 27 $) en vente au 949-3999.

✓ Spectacle de la jeune québécoise ***France D'Amour*** le 3 octobre à la salle Jean-Paul-Aubry du CCFM, à 20 h. Billets (10 $ + frais d'agence + taxes) en vente au Festival du Voyageur, au CCFM, à CKXL, à l'AECUSB et Chez le Disquaire.

EXPOSITIONS

✓ Huit auteurs contemporains de bandes dessinées montrent avec humour, imagination, insolence et poésie leur vision de la France, dans une exposition titrée: ***Ça, c'est la France***, en montre à la Bibliothèque de Saint-Boniface jusqu'au 27 septembre.

✓ Jusqu'au 4 octobre, on peut voir l'exposition ***Nature ondulée*** au Centre culturel franco-manitobain, montrant les oeuvres en argile récentes de Gaëtanne Simonne Sylvester.

✓ Des ***oeuvres contemporaines d'artistes d'origine autochtone*** sont présentées au Musée des Beaux-Arts de Winnipeg jusqu'au 30 octobre. Le Musée présente également les expositions: ***Janice Gurney: Sum Over*** History à partir du 24 septembre et ***Sacrifical Ornement*** de l'artiste Spring Hurlbut du 19 septembre au 16 novembre (conférence de l'artiste le 20 septembre à 14 h).

✓ Jusqu'au 26 septembre, on peut voir ***Explorations in Watercolor and Ink*** de Jennie Stein à la Medea Gallery (132, rue Osborne).

✓ L'artiste-peintre winnipégois Kevin deForest présente ***Permanent Tourist***, des toiles réalisées à Amsterdam et Montréal. À la Plug In Gallery (157 av. McDermot, 2e étage) jusqu'au 26 septembre.

✓ Jusqu'au 24 octobre, l'Alliance française présente ***Préoccupation linéaire***, une exposition de gravures de Allan Geske. Les bureaux de l'Alliance sont ouverts de 9 h à 21 h.

THÉÂTRE

✓ On peut dès maintenant se procurer les billets pour la pièce ***L'Étranger***, adaptation théâtrale du roman d'Albert Camus, présentée au Collège universitaire de Saint-Boniface les 16 et 17 octobre grâce à l'Alliance française. Billets: 15 $, 12 $ étudiants et aînés. Réservations: 477-1510.

✓ Le Manitoba Theatre Centre ouvre sa saison théâtrale avec ***Another Time*** du britannique Ronald Harwood, mettant en vedette Len Cariou. Jusqu'au 3 octobre. Réservations des billets (de 12 $ à 32 $) au 942-6537.

✓ Le Cercle Molière ouvre sa saison avec... ***son Gala du homard***. Le 25 septembre à 18 h 30 à la salle Jean-Paul-Aubry (au CCFM). Billets: 65 $, incluant homard à volonté, vin et plaisir. Réservations: 233-8053.



Cent-dix minutes de film d'animation; 23 dessins animées parmi les meilleurs réalisés au Royaume-Uni: c'est ce que propose *The British Animation Invasion*, présenté au Musée des Beaux-Arts de Winnipeg (300, boul Memorial) à la salle Muriel-Richardson, du 18 au 27 septembre à 20 h. Le montage comprend le film *Creature Comfort*, gagnant d'un Oscar pour le meilleur court métrage d'animation, qui met en vedette un puma loquace dans la jungle brésilienne. Entrée: 4,50 $, 3,50 $ membres, aînés et étudiants.

CINÉMA

✓ Retrouvez Humphrey Bogart et Ingrid Bergman dans ***Casablanca*** (qui récoltait trois Oscars il y a 50 ans!), présenté à la Cinémathèque (100, rue Arthur) du 18 au 24 septembre à 19 h 30 et 21 h 30.

✓ Le Cinéma 3 (angle Sherbrook et Ellice) présente ***Raise The Red Lantern***, du cinéaste chinois Zhang Yimou. Pressée de se marier pas ses parents, une jeune femme devient l'une des quatre épouses d'un propriétaire terrien. À l'affiche du jusqu'au 24 septembre, à 19 h 30 et 21 h 45. Entrée: adultes 5 $, étudiants 4 $, aînés et enfants 1 $.

BALLET

✓ Les Grands Ballets canadiens seront à Winnipeg les 29 et 30 septembre et le 1er octobre pour y présenter la comédie classique ***Coppélia***, qui raconte l'amour du jeune Franz pour une belle et mystérieuse poupée mécanique fabriquée dans l'atelier du non moins énigmatique Dr Coppelius. Billets: de 9,50 $ à 34,50 $. Réservations au 956-2792.

✓ Le ***Ballet russe Bolshoï*** et ses deux vedettes étoiles Ekaterina Maximova et Vladimir Vasiliev seront à Winnipeg le 7 octobre pour un spectacle. Au menu: de la musique de Tchaikovsky, Glinka, Rachmaninoff et Prokofief, entre autres. Réservations des billets (42,50 $, 49,50 $ et 59,50 $) au 780-3333.

LOISIRS

✓ Du 22 septembre au 22 novembre, le Planétarium de Winnipeg (190, av. Rupert) présente ***Fireball***, un spectacle axé sur les météores, accompagné d'un court métrage, ***More Than Meets The Eyes***. Pour connaître les heures de présentation: 943-3142.

Sélection recueillie par Sylviane LANTHIER

Avis d'Audience Publique

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE

DEMANDEUR: **CENTRA GAS MANITOBA INC.**

AUDIENCE: La Régie des services publics tiendra une audience publique concernant la demande par Centra-Gas Manitoba Inc. d'établir l'échelle des tarifs, les taux de rendement et de la tarification dans les salles 2F/2G du Palais des congrès de Winnipeg, 375, avenue York à Winnipeg, Manitoba, à partir du lundi 16 novembre à 9 h. L'audience se prolongera aussi longtemps qu'il le faudra. Une session spéciale est prévue pour les personnes qui désirent intervenir auprès de la Régie le 16 novembre 1992, à 13 h 15 et 19 h. Les personnes souhaitant intervenir auprès de la Régie devront se faire connaître avant le 5 novembre 1992.

D'autres réunions ont lieu aux dates et endroits ci-dessous.

1. Selon A, Victoria Inn, 3500, avenue Victoria ouest à Brandon, Manitoba, à partir de 19 h, le lundi 30 novembre 1992.
2. Centre récréatif de Morden, 111, rue Gilmour à Morden, Manitoba à partir de 19 h, le 1er décembre 1992.

DEMANDE: Centra-Gas Manitoba Inc. (la «compagnie») a procédé à la demande suivante auprès de la Régie des services publics:

1. Augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 1993 pour éliminer un déficit causé par:
   i/ hausse des frais d'exploitation durant l'année-pilote 1992; et
   ii/ baisse des prix du gaz acheté par la compagnie.
2. Mise en place de la comptabilité à facturation variable

Taux moyen de rendement sur la base de l'échelle des tarifs de 12,01 % et taux de rendement de 13,25 % sur les intérêts (à comparer avec taux de rendement approuvés de 11,46 % et 12,85 % respectivement).

DÉFICITS ET AUGMENTATION PROPOSÉE DES TARIFS

La compagnie déclare un déficit de l'ordre de 11,2 millions de dollars, lequel déficit est en partie compensé par une baisse des prix du gaz. La compagnie par conséquent propose d'augmenter ses tarifs de façon à générer 3,6 millions de dollars supplémentaires.

La compagnie a déposé une étude de répartition des coûts par catégorie, qui répartit la somme totale de ses charges sur l'ensemble de ses clients; compte-tenu de cette étude, la compagnie propose l'adoption d'une nouvelle tarification applicable à tous ses clients.

L'effet de cette augmentation se répartit de la façon suivante pour les 12 mois qui suivront l'adoption de cette hausse des tarifs au 1er janvier 1993:

Catégorie	Niveaux de consommation échantillonnés	Coût actuel	Coût proposé	Augementation (Diminution) %
Prestation de base - petit client (rédientiel ou petit commerce)	3 700 m³	739	758	2,6 %
	5 700 m³	1 074	1 103	2,7 %
Prestation de base - gros client (gros commerce/industrie)	14 200 m³	2 424	2 470	1,9 %
	1 416 400 m³	185 663	184 307	(0,7 %)
Interruptible	566 600 m³	62 723	60 509	(3,5 %)
	13 965 900 m³	425 144	409 652	(3,6 %)
En moyenne	.....	.....	.....	1,4 %

INTERVENTIONS: Le texte de la demande, de l'étude de répartition des coûts et autres renseignements obligatoires sont disponibles au bureau de la compagnie 444, avenue St-Mary, pièce 660, Winnipeg, Manitoba R3C 3T7 et, pour consultation uniquement, au bureau de la Région des services publics du Manitoba, 280, rue Smith, Winnipeg, Manitoba R3C 1K2. Tout intervenant inscrit souhaitant obtenir des exemplaires des renseignements ci-dessus doit se mettre en rapport avec le représentant de la compagnie (J. David Brett, Vice-président, Approvisionnements et Secrétaire général de la compagnie) 444, avenue St-Mary, pièce 500 à Winnipeg, Manitoba R3C 3T7, (204) 934–3808.

Pour ceux et celles qui souhaiteraient se familiariser avec le mode de procédure lors d'audiences de ce genre, la compagnie a préparé deux brochures intitulées «Déroulement de l'Instance» et «Processus de Régulation – Questions & Réponses». Des exemplaires sont disponibles au bureau de la Régie, ou en appelant le 945–2638.

FRAIS D'INTERVENTION: L'ordonnance de la Régie n° 163/87 datée du 12 novembre 1987 prévoit, entre autres, le remboursement dans certains cas des frais d'intervention et la procédure à adopter en l'occurrence. Les parties désireuses de demander un remboursement de leurs frais d'intervention devront prendre connaissance de cette ordonnance.

Daté ce 2 septembre 1992.

D. deGraff,
Secrétaire en exercice
La régie des services publics


Accès aux chaises roulantes


Préavis de cinq jours exigible

2nd Floor
280 Smith Street
Winnipeg, Manitoba
R3C 1K2


Manitoba

La Division scolaire de Fort Garry nº 5

est à la recherche de
professeurs bilingues:

pour faire de la suppléance dans ses écoles d'immersion française et dans son programme de français de base pour l'année scolaire 1992-93.

On demande aux professeurs intéressés de communiquer avec:

Jean A. Beaumont
Directeur général adjoint
Programmation et services du
personnel de langue française
181, baie Henlow
Winnipeg (Manitoba)
R3Y 1M7

Tél.: (204) 488–1757, poste 285



10, rue Main

30 % de rabais
sur tous les repas
et breuvages

de 16 h à 21 h,
du lundi au dimanche

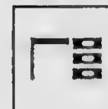
ET

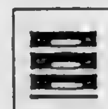
pour les aînés, âgés de 55 ans et plus,
nous offrons un grand **rabais de 30 %**
sur tous les plats principaux.

Votre restaurant familial

Gérant: Gérald Boulet


Approvisionnements et Services Canada — Supply and Services Canada





Matériel du gouvernement

Vente au comptant et à emporter

- Bureaux • Classeur à carte géographique
- Écran(s) de bureaux • Tables à dessin
- Classeur(s) à tiroir • Chaises • Tables
- Et plusieurs autres articles de bureaux

Date de la vente

le samedi 19 septembre 1992 de 10 h 00 à 15 h 00

Conditions de la vente

Tous les articles sont vendus «tels quels» et doivent être payés comptant ou par carte de crédit au moment de la vente. Aucun remboursement ni échange.

Lieu de la vente

Approvisionnements et Services Canada
LE CENTRE DE DISTRIBUTION
DES BIENS DE LA COURONNE
A/O **KUEHNE & NAGEL BLDG.**
630, avenue Kernaghan
(Plessis Rd. Est)
WINNIPEG (Manitoba) R2X 3B4
(204) 983–3317

Canada

Vendeur ou vendeuse recerché(e) dès maintenant

Ce poste offre une possibilité de carrière pour un homme ou une femme désirant un salaire supérieur à la moyenne. Les candidats(es) ayant une expérience dans la vente et avec le public seront avantagés.

Nous offrons une gamme d'avantages sociaux. Le candidat(e) retenu(e) bénéficiera d'une formation et d'un salaire pendant l'entrainement. Possession d'une automobile obligatoire.

Appeller L. Johnson au 257– 4912
Glen Lawn Memorial Garden

P.A. PLUMBING ENTREPRENEUR
Nouvelles installations
Modifications et réparations
Évaluations gratuites
Alain Pegis
237-3799 Pagette: 931-6104

Recyclez ce journal

Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

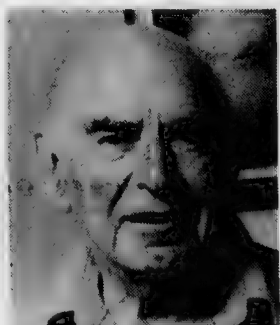
Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. A.L.

Prière à Saint Jude

Saint Jude. Apôtre, serviteur fidèle, ami sincère de Jésus; le non du traître Judas, est la cause que vous êtes ignoré de plusieurs; mais l'Église vous honore et vous invoque comme patron des causes désespérées.

Priez pour nous, intercédez pour nous auprès de la Sainte Trinité pour nous obtenir visiblement et promptement la faveur que nous implorons.

Je vous promets, bon saint Jude, de toujours me souvenir de cettre grande faveur, et de faire tout en mon pouvoir pour répandre votre dévotion... Saint Jude, patron des causes désespérées, priez pour nous, et pour tous ceux qui vous honorent et vous invoquent. Amen. R.P.



Un thé d'appréciation en l'honneur de
Stanley FRASER,
sera servi
le dimanche 20 septembre,
en la salle de Letellier,
de 14 h à 17 h.

Votre présence sera votre cadeau au jubilaire.

SPORT

Quatre joueurs québécois des Bisons sont inscrits au CUSB

Seulement au Manitoba: le football et les études en français

Ils sont dix footballeurs québécois dans la formation des Bisons de l'Université du Manitoba. Pour plusieurs d'entre eux, le Manitoba offre l'unique avantage de vivre la passion du football et de poursuivre des études universitaires en français. Car le football universitaire au Québec est offert seulement dans les établissements anglophones!

Éric Périard, Stefan St-Julien et Clark Lubin ont joué pour des formations opposées au Cégep. «Vanier et Montréal, si tu veux voir deux équipes s'haïr..., laisse planer Clark Lubin, ailier défensif. Le plus drôle, c'est qu'on joue ensemble à Winnipeg!»



photo: Jean-Pierre Dubé

Les trois sont de Montréal: Éric Periard (21 ans), Clark Lubin (21 ans) et Stefan St-Julien (22 ans). Les Bisons ont un des meilleurs programmes de football au Canada.

Les trois demeurent dans le même édifice, suivent les mêmes cours d'arts au Collège universitaire de Saint-Boniface, et se présentent chaque jour de la semaine à 17 h au Centre Max Bell de l'Université du Manitoba pour un entraînement de trois heures.

«Le monde dit qu'on est fou, poursuit Clark Lubin. C'est vrai: on est fou du football. On a quitté notre province, notre famille, nos amis pour venir ici. On pense à avoir du fun, on pense à jouer au football. C'est notre porte sur l'éducation: ce n'est pas n'importe qui au Québec qui peut avoir cette chance-là.

«Il y a trois équipes au Québec, dans des universités anglaises. On avait le choix entre le football et les études en français. Il y a seulement le Manitoba (au Canada) qui nous offrait les deux.»

«Étudier en anglais, j'aurais pu le faire, estime Stefan St-Julien, demi défensif, mais j'aurais échoué: il faut une moyenne de B et obtenir 18 crédits pour continuer. C'est seulement dans ta deuxième année que tu peux avoir une bourse d'études pour jouer au football.»

«L'important, c'est les études, affirme Éric Periard, centre défensif. Si un de nous devient professionnel, tant mieux, c'est ça qu'on veut. Mais ici, je vais faire mon université, apprendre l'anglais. Quand j'aurai fini mes études, je vais être bilingue et j'aurai joué au football.»

Les trois recrues sont venus à Saint-Boniface grâce à un prêt étudiant du Québec. Ils doivent assumer leurs frais de scolarité, le coût des livres, et toutes leurs dépenses. Le bourse du Manitoba n'est possible qu'en deuxième année. «Ça donne le goût de travailler», commente Stefan St-Julien.

«On est bien reçu, estime Éric Periard. On part de Montréal et on arrive dans une petite place. C'est plus comme une famille, ça prend moins de temps à trouver ta place.» Stefan St-Julien renchérit: «Dans un mois, on va connaître tout le monde.»

Pendant que les médias font grand cas des dix Québécois comme la French Connection qui va faire gagner les Bisons, les joueurs du CUSB ne voient pas la différence entre eux et les autres. «On a eu les mêmes chances que tout le monde de faire l'équipe. On forme un tout, soutient Clark Lubin, on joue tous ensemble, qu'on soit Québécois, Américain, d'Ottawa ou du Manitoba. On est les Bisons. C'est une équipe très talentueuse.»

«On a la chance d'aller à la coupe Vanier dès notre première année, avance Stefan St-Julien, on vise à être les meilleurs.» L'an dernier, les Bisons ont fini champions de la division de l'Ouest avant de s'incliner en demi-finale des séries.

Jean-Pierre DUBÉ

Des Québécois au Canada

«J'ai emmené mon passeport avec moi!»

«Noirs, Blancs, anglophones, francophones, on joue une partie par semaine, on joue pour gagner, déclare l'ailier défensif Clark Lubin des Bisons. On fait des compromis pour travailler ensemble. C'est super le fun. On est capable de se parler. Pourquoi est-ce que le Canada ne pourrait pas faire ça aussi?

«Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai emmené mon passeport avec moi», ajoute-t-il en riant. Son collègue Éric Periard complète: «Au Québec, tu ne sais pas ce qui se passe au Canada. Tu t'imagines que le Canada, c'est le Québec. Le drapeau du Canada aurait pas toughé une journée au Cégep.»

«Ce qu'on a remarqué, en s'en venant ici, c'est qu'on a un drapeau canadien, se souvient Stefan St-Julien. Depuis qu'on est sorti du Québec, on le voit partout. On ne le voit pas au Québec. C'est un beau drapeau.

«Les Anglais de Montréal nous donnent une mauvaise image du Canada anglais. Les Anglais ici nous aident. Par exemple, notre capitaine d'équipe vient souvent nous demander des mots en français. Ils s'aperçoivent qu'on est pas tous des bornés, qu'il y a des personnes qui sont ouvertes.»

Éric Periard avoue qu'il a un gros accent quand il parle anglais. «À Montréal, ils vont rire de toi. C'est politique. Ici, ils veulent t'aider. On va visiter le Canada avec l'équipe, c'est bon pour notre culture.»

«C'est vrai qu'il ne faut pas oublier, explique Clark Lubin, ce que les Québécois ont vécu, ce que les autochtones ont vécu, ce que les immigrants ont vécu. Pour que ça n'arrive pas encore. Mais il ne faut pas essayer de se venger.

«Y'a pas aussi fiers que nous d'être Québécois. Au Québec, on va leur dire comment c'est.»

J.-P. D.

ASSOCIATION DES JURISTES
D'EXPRESSION FRANÇAISE DU MANITOBA

PARLONS DROIT

Éducation et francophonie dans l'Ouest canadien

Publi-reportage de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba.

Le deuxième d'une série de publi-reportages par Me Rhéal Teffaine, c.r. sur l'Éducation et la francophonie dans l'Ouest canadien. Me Teffaine est président de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba ainsi que président de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law. Le présent article a été présenté par Me Teffaine sous forme d'allocution au congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française à Vancouver au mois d'août.

B) SASKATCHEWAN

1) Langue de la législation et de la justice

Après la cession de la terre de Rupert au gouvernement du Canada en 1869, le Manitoba est devenu une province l'année suivante et le reste de cet immense territoire est demeuré sous la tutelle fédérale. En 1875, le Parlement du Canada a adopté une loi sur les Territoires du Nord-Ouest instituant entre autres un organe exécutif chargé de gouverner le territoire et qui était composé d'un lieutenant-gouverneur et de son conseil. La loi en cause ne comportait aucune garantie en matière linguistique. Elle fut toutefois modifiée en 1877 par l'ajout d'une disposition qui garantissait le bilinguisme au sein du conseil et des tribunaux. Il est important de souligner que la garantie en cause possédait un caractère purement législatif et ne jouissait d'aucune protection constitutionnelle.

En 1891, le Parlement du Canada a adopté de nouvelles modifications à la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* qui visaient à accorder davantage d'autonomie aux territoires. L'article 110 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest*, tel qu'il est établi par la Loi de 1891, réitère la garantie de bilinguisme contenue dans la Loi de 1877 et, en raison des pressions exercées par des groupes anti-français, accorde à l'Assemblée législative le pouvoir d'abroger, si elle l'estime opportun, la faculté d'employer le français au sein de l'Assemblée législative et l'obligation d'imprimer et de publier en français et en anglais les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de l'Assemblée législative. L'obligation d'imprimer et de publier les ordonnances de l'Assemblée législative en français et en anglais et la faculté d'employer le français devant les tribunaux ne sont toutefois pas assujetties à ce pouvoir d'abrogation. Il est à noter que toute ordonnance prévoyant l'abrogation de droits prévus à l'article 110 devait faire l'objet d'une proclamation lancée par le lieutenant-gouverneur. Or, si l'Assemblée législative locale a bel et bien adopté une résolution en vue de réaliser l'abrogation permise par l'article 110, le lieutenant-gouverneur n'a jamais lancé la proclamation nécessaire et l'abrogation n'a jamais pris effet.

En 1988, la Cour suprême du Canada a déclaré, dans l'arrêt *Mercure*, que l'article 110 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* était toujours en vigueur en Saskatchewan et que la province était par conséquent assujettie à des obligations en matière de bilinguisme parlementaire, législatif et judiciaire. La Cour ajoute cependant que les obligations en cause ne font l'objet d'aucune protection constitutionnelle et que l'Assemblée législative est libre de les modifier ou de les éliminer. L'Assemblée législative de la Saskatchewan s'empressait donc d'abolir l'article 110 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* pour tout ce qui relève de sa compétence et d'établir un régime d'unilinguisme assorti de quelques adoucissements à l'intention de la minorité francophone.

2) Langues des services

Au moment de l'abolition du régime de bilinguisme applicable à la Saskatchewan, le gouvernement fédéral a conclu avec le gouvernement de la Saskatchewan une entente sur la promotion des langues officielles dans la province. Cette entente comporte des dispositions concernant l'offre de services en français par le gouvernement provincial.

Or, les progrès effectués jusqu'à maintenant sur le plan des services en français sont très lents.

Sans vouloir être cynique, nous désirons souligner que le gouvernement du Québec n'a pas levé le petit doigt pour tenter de protéger la minorité française de la Saskatchewan et que le gouvernement fédéral s'est fait complice de l'abolition de ces droits en versant une subvention importante pour faire avaler la pilule amère.

3) Confessionnalité des écoles

La *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* adoptée en 1875 accordait aux autorités locales le pouvoir d'adopter des ordonnances en matière d'éducation et reconnaissait à la minorité religieuse de tout district le droit d'établir des écoles séparées financées sur les taxes scolaires payées par les membres de la minorité.

Les autorités locales adoptent les premières ordonnances touchant le domaine scolaire en 1884 et respectent le principe d'autonomie des écoles confessionnelles et



Me Rhéal Teffaine

également le principe d'égalité entre les catholiques et protestants.

Dès 1885, une processus de dilution graduelle des garanties concernant la confessionnalité des écoles s'amorce, de sorte qu'en 1901 les écoles confessionnelles sont essentiellement régies par les même règles que les écoles publiques et relèvent d'un commissaire à l'éducation, assisté d'un conseil formé de cinq personnes comptant au moins deux catholiques.

En 1905, au moment de la constitution de la Saskatchewan en province, le gouvernement fédéral tente de constitutionnaliser les droits dont jouissaient les groupes confessionnels en 1875. La question des écoles confessionnelles dans l'Ouest canadien devait une fois de plus soulever un débat orageux à l'échelle du pays et le gouvernement libéral de Laurier se retrouva plongé dans une crise politique grave. Ainsi, le gouvernement décida de faire marche arrière et de modifier son projet de loi en vue de constitutionnaliser le régime scolaire existant en 1901, plutôt qu'en 1875.

L'article 17 de la *Loi sur la Saskatchewan* renvoie donc directement aux chapitres 29 et 30 des ordonnances des Territoires du Nord-Ouest adoptées en 1901.

4) Langues d'enseignement

Depuis l'établissement d'écoles catholiques dans les Territoires du Nord-Ouest, le français était la langue d'enseignement dans celles qui étaient situées dans des agglomérations francophones.

En 1887, l'ordonnance n° 2 des Territoires du Nord-Ouest prévoit à son article 83 l'enseignement obligatoire de certaines matières, à savoir: lecture, écriture, orthographe, arithmétique, géographie, grammaire, histoire de l'Angleterre et du Canada, littérature anglaise. Les auteurs de l'ordonnance avaient clairement à l'esprit un système scolaire qui fonctionnait en anglais.

En 1888, soit la première année au cours de laquelle l'Assemblée législative nouvellement créée siège, cette disposition est reproduite dans la révision des ordonnances et l'on y précise ce qui suit: "It shall be incumbent upon the trustees of all schools organized under this ordinance to cause a primary course of English to be taught". L'anglais devenait donc matière obligatoire au primaire, seul niveau, en fait, où la fréquentation scolaire de l'époque atteignait des proportions significatives.

En 1892, l'ordonnance n° 22 rend l'enseignement en anglais obligatoire dans toutes les matières obligatoires, y compris la littérature française.

En 1896, l'on reconnaît le privilège d'enseigner en français au moyen de la disposition suivante: "All schools shall be taught in the English language but it shall be permissible for the trustees of any school to cause a primary course to be taught in the French language". L'enseignement en français est toutefois limité à une heure par jour.

En 1901, l'enseignement de toute langue autre que l'anglais est permis mais en dehors de l'horaire régulier, soit après quinze heures.

En 1918, l'anglais devient la langue d'enseignement obligatoire à titre exclusif. L'enseignement *en* français est cependant permis au niveau de la première année pour les francophones et l'enseignement *du* français est permis à raison d'une heure par jour.

En 1944, la Saskatchewan procède à une refonte majeure de son système scolaire. Aux termes de la loi intitulée "The Larger School Units Act", le gouvernement procède à la fusion des 2 331 districts scolaires en 29 grandes unités. Les francophones perdent leur autonomie relative et la gestion de fait de leurs écoles qui leur étaient préservées dans les petits districts scolaires.

En 1967, une modification apportée à la loi scolaire permet l'enseignement en français jusqu'à concurrence d'une heure par jour.

En 1968, une nouvelle modification permet au lieutenant-gouverneur en conseil de désigner des écoles dans lesquelles le français peut être la langue d'instruction pour une période de temps déterminée à sa discrétion.

En 1973, la loi est à nouveau modifiée pour permettre l'instruction dans la langue des groupes minoritaires autres que le groupe d'expression française.

Après l'adoption de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* en 1982, le gouvernement de la Saskatchewan ne prend aucune mesure pour s'y conformer.

Les parents fransaskois intentent donc une poursuite devant les tribunaux. La Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan rend en 1988 sa décision dans l'affaire *Commission des écoles fransaskoises c. Gouvernement de la Saskatchewan*. Cette décision reconnaît le droit à la gestion mais ne comporte aucune mesure forçant le gouvernement ou l'Assemblée législative à agir.

En 1989, le gouvernement s'engage à accorder aux francophones le droit de gérer leurs propres écoles selon les recommandations formulées dans le rapport préparé par le comité Gallant.

Le gouvernement fait par la suite volte-face et refuse de mettre en oeuvre les recommandations du rapport Gallant. Les parents se voient donc forcés de retourner devant les tribunaux et se rendent en Cour d'appel en rapport avec l'affaire *Commission des écoles fransaskoises c. Gouvernement de la Saskatchewan*, où ils perdent sur une question de procédure.

Tout récemment, le gouvernement néo-démocrate nouvellement élu s'est engagé à procéder à la mise en oeuvre de la gestion. Les Fransaskois peuvent donc pousser un grand soupir de soulagement.

D) ALBERTA (1)

1) Langue de la législation et de la justice

Comme l'Alberta et la Saskatchewan faisaient toutes deux parties des Territoires du Nord-Ouest jusqu'en 1905, leur histoire juridique est la même jusqu'à cette date.

L'article 16 de la *Loi sur l'Alberta* énonce les mêmes règles que l'article 16 de la *Loi sur la Saskatchewan*. Ainsi, les lois en vigueur dans les Territoires du Nord-Ouest au moment de la création de l'Alberta continuent à s'appliquer dans cette province, jusqu'à ce que l'Assemblée législative les modifie ou les abroge.

La question de l'application de l'article 110 de la *Loi sur les Territoires du Nord-Ouest* en Alberta a fait l'objet de débats judiciaires au cours des années 1980. Citons à titre d'exemple les affaires *Paquette* et *Lefebvre*.

En 1988, après que la Cour suprême du Canada ait rendu sa décision dans l'affaire *Mercure*, le gouvernement de l'Alberta reconnaît que le raisonnement élaboré dans cet arrêt s'applique également à l'Alberta. Le gouvernement provincial dépose donc un projet de loi qui vise à abolir l'article 110 pour tout ce qui touche la compétence de la province et à établir un régime d'unilinguisme dans le domaine parlementaire, législatif et judiciaire. Les seuls adoucissements qui sont accordés aux francophones sont l'autorisation de s'exprimer *oralement* en français à l'Assemblée législative et devant les tribunaux.

Le projet de loi en cause a été adopté et a reçu la sanction royale le 6 juillet 1988.

2) Langue des services

Le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Alberta ont entrepris des négociations concernant la signature d'une entente Canada-Alberta sur la promotion des langues officielles.

Comme rien n'a encore été signé, les services en français fournis par le gouvernement de l'Alberta sont à toutes fins utiles inexistants.

Il est important de souligner qu'au moment de l'adoption de la *Loi linguistique*, le gouvernement du Québec n'est pas intervenu pour protester contre l'abolition de l'article 110 et le gouvernement du Canada n'a pas réussi à s'entendre avec le gouvernement de l'Alberta concernant une forme quelconque d'indemnisation financière pour la population francophone.

3) Confessionnalité des écoles

Comme l'Alberta et la Saskatchewan partagent la même histoire juridique jusqu'en 1905, les observations faites ci-dessus concernant l'évolution des écoles confessionnelles en Saskatchewan de 1875 à 1905 s'appliquent également à l'Alberta.

Notons en outre que l'article 17 de la *Loi sur l'Alberta* énonce les mêmes règles que l'article 17 de la *Loi sur la Saskatchewan*. Ainsi, la *Loi sur l'Alberta* constitutionnalise le régime scolaire prévu par les ordonnances des Territoires du Nord-Ouest adoptées en 1901.

4) Langues d'enseignement

Les remarques faites ci-dessus concernant les langues d'enseignement en Saskatchewan s'appliquent également à l'Alberta pour la période allant de 1870 à 1905.

En 1916, le ministère de l'Éducation adopte des règlements qui établissent des restrictions additionnelles en rapport avec l'enseignement des langues autres que l'anglais, mais n'applique pas ces règlements dans le cas du français.

En 1925, les commissions scolaires se voient accorder le pouvoir d'autoriser que le français soit la langue d'enseignement utilisée pour les francophones en première et deuxième année.

La situation demeurera essentiellement la même jusqu'aux années 1960. En 1964, la *Loi scolaire* est modifiée pour autoriser l'enseignement en français de la première à la neuvième année, selon une échelle décroissante: première et deuxième année, une heure d'anglais; troisième année, deux heures d'anglais; de la quatrième à la neuvième année, une heure par jour de français seulement.

En 1968, la loi est à nouveau modifiée et la permission d'utiliser le français est étendue jusqu'à la douzième année et le temps d'utilisation quotidien après la troisième année passe d'une heure à la moitié du temps.

En 1971, la loi et les règlements scolaires sont à nouveau modifiés et toutes les langues autres que l'anglais sont placées sur le même pied. L'enseignement dans ces langues est permis jusqu'à la douzième année.

En novembre 1976, peu de temps avant la victoire du Parti québécois aux élections provinciales québécoises, le ministre de l'Éducation de l'Alberta a annoncé que l'enseignement en français pourrait se faire dans les écoles albertaines à raison de 80 % du temps.

En 1978, le gouvernement de l'Alberta adopte un énoncé de politique qui porte sur les divers programmes d'enseignement *en* français et d'enseignement *du* français.

En 1982, le règlement n° 490/82 oblige les commissions scolaires qui désirent offrir l'enseignement en français à présenter au ministre de l'Éducation une résolution en ce sens; elles doivent également assurer l'enseignement de l'anglais à raison d'un minimum de 300 minutes par semaine de la troisième à la sixième année, de 150 minutes par semaine de la septième à la neuvième année et de 125 minutes par semaine de la dixième à la douzième année.

S'engage ensuite le long périple de la cause *Mahé* vers la Cour suprême du Canada. La Cour suprême rend sa décision en mars 1990 et, tout en reconnaissant le droit des parents à la gestion, arrive à la conclusion que le nombre d'élèves francophones à Edmonton n'est pas suffisant pour justifier la création d'une commission scolaire française autonome. Les parents francophones sont d'avis que, comme le nombre d'enfants répondant aux critères énoncés à l'article 23 a augmenté de manière significative à Edmonton depuis que la preuve a été faite en première instance dans l'affaire *Mahé* en 1985, ils ont maintenant droit à une commission scolaire autonome. Ils songeaient donc très sérieusement à retourner devant les tribunaux à ce sujet.

Après de multiples pressions, le gouvernement Getty a enfin consenti en juin dernier à déposer un projet de loi reconnaissant aux francophones le droit à la gestion de leurs écoles.

E) COLOMBIE-BRITANNIQUE

1) Langue de la législation et de la justice

La Colombie-Britannique n'a jamais connu une situation démographique où le nombre de francophones était à peu près égal au nombre d'anglophones. Par conséquent, au moment de l'entrée de la Colombie-Britannique dans la fédération canadienne en 1871, aucune garantie n'a été accordée concernant le bilinguisme parlementaire, législatif ou judiciaire,

2) Langues des services

Le gouvernement de la Colombie-Britannique n'est assujetti à aucune obligation en ce qui concerne l'offre de services en français.

3) Confessionnalité des écoles

La Colombie-Britannique a été admise dans la fédération canadienne aux termes d'un décret pris en vertu de l'article 146 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. Le décret en cause prévoyait que les dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, y compris l'article 93, s'appliqueraient à la nouvelle province.

Puisque les écoles confessionnelles n'étaient pas reconnues par la loi en Colombie-Britannique en 1871 et que l'article 93 protège les droits et privilèges dont les catholiques et les protestants jouissaient en vertu de la loi au moment de l'«union», il n'existe aucune protection constitutionnelle à l'égard de la confessionnalité des écoles en Colombie-Britannique. (2)

4) Langues d'enseignement

En 1968, le premier programme public dit «bilingue» est offert à la maternelle à Coquitlam. Il s'agit d'une initiative locale en réponse aux demandes des parents francophones. Le ministère de l'Éducation donne son approbation au programme mais exige que 20 % de la demi-journée scolaire soit donné en anglais.

En 1971, le ministère de l'Éducation acquiesce à la demande des parents: 50 % de la journée scolaire sera donné en français, de la première à la troisième année inclusivement, dans le programme bilingue de Coquitlam. La maternelle conserve la proportion de 80 % de la demi-journée donné en français.

En 1973, le premier programme d'immersion en français destiné aux anglophones est offert à Coquitlam: Le programme bilingue y est incorporé. Il faudra 10 ans avant le rétablissement d'un programme pour francophones.

En 1978, le gouvernement établit une nouvelle directive et instaure le «programme-cadre de français (PCDF)» consacré à l'enseignement dans la langue maternelle pour les francophones. Une commission scolaire doit instaurer un programme-cadre si les parents de dix enfants d'un niveau primaire résidant dans un district scolaire en font la demande.

En 1979, le programme-cadre de français débute dans neuf districts scolaires. Environ 200 élèves y sont inscrits.

En 1981, le gouvernement adopte une politique connue sous le nom de «Cicurlar 146» et distingue trois programmes de français: le programme-cadre pour francophones, l'immersion précoce et l'immersion tardive.

En 1984, la première école française homogène, l'école Anne-Hébert, ouvre ses portes à Vancouver.

En 1987, le gouvernement adopte une politique connue sous le nom de «Cicurlar 39». Cette politique assure le financement du programme-cadre de français sur les fonds publics et fait valoir l'importance d'établissements autonomes lorsque le nombre le justifie. L'instruction se fera en français sauf pour l'enseignement de l'anglais. Cette politique favorise la formation de comités consultatifs de la minorité chargés de conseiller la commission scolaire dans laquelle le programme-cadre de français est instauré.

Tout récemment, le gouvernement néo-démocrate nouvellement élu s'est engagé à accorder aux francophones la gestion de leurs propres écoles.

(1) Pour un excellent survol de la situation en Alberta, voir l'article intitulé "French Language and Educational Rights in Alberta: an Historical Perspective" publié par Kenneth J. Munro dans l'ouvrage «Langue et État – Droit, politique et identité» paru aux Éditions Yvon-Blais.

(2) Voir à ce sujet l'ouvrage de Chevrette et Marx, à la page 1616.

Feu vert

Le barbon de Gérard



Il y a cent ans, la prairie manitobaine avait l'air d'un océan d'herbes s'étandant jusqu'aux Rocheuses. 70 % de la végétation était composé d'herbes, dont la plus haute, le barbon de Gérard, peut dépasser les trois mètres. On pouvait cacher une homme à cheval derrière une touffe de barbons. Il ne reste qu'environ 1 % des herbes indigènes des Prairies.

Le nouveau Centre de conservation de Canards Illimités (CI) au marais Oak Hammock, au nord de Winnipeg, va mettre en valeur les herbes indigènes. CI a acheté 65 hectares de pâturages autour du Centre pour semer des plantes indigènes du Manitoba. On en sèmera également sur les buttes adossées aux murs et sur le toit du Centre, dont les travaux de construction sont presque terminés.

J.-P. D.

Gens d'ici

Superviseur à l'environnement

Après 26 ans au service de la province à titre d'inspecteur de santé, Norbert Bérard de Saint-Boniface a été promu l'été dernier superviseur des onze inspecteurs de santé dans la ville de Winnipeg. La natif de Notre-Dame-de-Lourdes, âgé de 47 ans, est à l'emploi du ministère de l'Environnement depuis sa création en 1972.



Norbert Bérard.

«J'ai passé le gros de ma carrière à Saint-Boniface, au bureau de santé de la Provencher, précise Norbert Bérard. Je supervise les services d'inspection du Programme de santé publique dans les restaurants, les boucheries et les épiceries, et le système de l'environnement qui se rapporte aux déchets domestiques et aux fosses septiques.»

Avis aux intéressés: le ministère est à la recherche d'une personne bilingue qui serait intéressée à faire des études en français pour devenir inspecteur de santé certifié.

SOCIÉTÉ

Diane Robert coordonne la catéchèse pour le diocèse

Les avantages de la liberté de choix des parents

La coordonnatrice diocésaine de la catéchèse depuis deux ans, Diane Robert, incarne cette sorte de renouveau de l'Église catholique qui, en misant de plus en plus sur l'engagement des laïcs, propose aussi un cheminement dans la foi plus conscient, moins «automatique», qui tente d'aller aux sources de la spiritualité.

L'enseignement de la catéchèse n'échappe pas à ces changements. Tandis que le petit catéchisme est relégué aux oubliettes, on met un sérieux bémol sur l'enseignement de la notion de péché, par exemple, remplacée par celle de «brisure». Et si la catéchèse est encore enseignée à l'école, elle est de plus en plus l'affaire des parents, surtout dans la préparation de l'enfant à recevoir les sacrements.

La nouvelle catéchèse, explique la coordonnatrice, «part de l'amour de Dieu et du vécu des jeunes, et tout tourne autour de ça.»

Son rôle, à part la création et l'implantation des programmes? «Je travaille surtout auprès des adultes, enseignants et directeurs d'écoles, pour qui j'anime des journées pédagogiques.» Le contenu de ces journées vise à renseigner les profs sur le programme, mais aussi à répondre aux questions et à leur transmettre de l'information sur le sens de l'enseignement religieux.

«Beaucoup d'enseignants ne se sentent pas à l'aise avec l'enseignement de la religion. Souvent c'est parce qu'on leur a dit qu'ils n'étaient pas capables, ou encore parce que la catéchèse a beaucoup changé et, qu'enfants, ils n'ont pas vécu la même catéchèse.»

Diane Robert est en charge du volet francophone de la catéchèse; une de ses collègues s'occupe du volet anglophone, surtout enseigné à l'église, via les écoles du dimanche. Chaque année, explique-t-elle, les enfants doivent s'inscrire et chaque année, l'organisation est à recommencer, il faut chercher les profs, parce que les écoles du dimanche ne bénéficient pas de la structure scolaire.



photo: Sylviane Lanthier

À 42 ans, mère de trois filles, Diane Robert est également en charge de la qualité de l'enseignement religieux prodigué dans les écoles.

«À l'école, le prof titulaire a établi une relation avec ses élèves; il est le mieux placé pour enseigner la religion», croit Diane Robert, en mentionnant que les parents qui veulent soustraire leur enfant à cet enseignement peuvent le faire.

«Suivre ou non la catéchèse est un choix. D'un autre côté, un enfant baptisé a droit à la catéchèse pour l'aider à grandir dans sa foi. C'est un choix des parents.»

Et ce choix, estime-t-elle, a des conséquences très positives. «Dans les années 50, on prenait pour acquis qu'un francophone était catholique et qu'il suivait la catéchèse. Ça allait de soi.

«De nos jours, c'est plutôt un choix conscient des parents. Faire baptiser entraîne un engagement, les parents ont un devoir envers cet enfant, ça fait donc cheminer les parents aussi.»

D'ailleurs, de plus en plus de parents prennent en charge la préparation de leurs enfants à ces grands événements que sont la première communion ou la confirmation: «Ça se fait dans la paroisse, avec le curé, et parfois ce sont des parents qui sont passés par là qui forment les autres parents.» Cette formule, qui «oblige les parents à s'impliquer», a pour effet de créer «une véritable communauté».

Finie donc l'époque où on pouvait facilement se marier ou faire baptiser par convention; aujourd'hui, l'église exige de plus en plus qu'on le fasse par conviction, autre conséquence de la liberté de choisir.

C'est aussi de cette façon qu'elle voit la question de la prière à l'école. «C'est dommage et ce n'est pas dommage (qu'elle ne soit plus obligatoire), croit-elle. C'est positif en ce que ça bouleverse, et en même temps ça éveille. Comme parent, on est obligés de se dire OK, est-ce important et si ça l'est, que puis-je faire à propos de ça?»

Pour Diane Robert, le plus important dans ce débat autour de la prière, «c'est de prendre un temps de réflexion. Tout humain a une spiritualité en lui; il est important d'aller vers cette spiritualité en début de journée.» Un temps d'arrêt qui peut prendre différentes formes (au Collège Louis-Riel, par exemple, le Notre Père est remplacé par une pensée du jour) et se faire aussi bien à la maison qu'à l'école.

L'important est de prendre conscience que nos journées ne se déroulent pas en vain, «ne sont pas banales».

Sylviane LANTHIER

Un ancien de La Liberté et le Patriote

Le père Roméo Bédard est décédé

Un ancien rédacteur de La Liberté et le Patriote, le père oblat Roméo Bédard, est décédé le 10 septembre dernier, à Arthabaska au Québec, à l'âge de 73 ans.

Il a été nommé rédacteur adjoint au journal en 1956, après avoir enseigné pendant dix ans au scholasticat des oblats à Lebret en Saskatchewan.



Société historique de Saint-Boniface

Le père Roméo Bédard.

Roméo Bédard est né dans la paroisse Saint-Sauveur de Québec en 1918. Il a fait ses études en philosophie et en théologie à l'Université d'Ottawa, avant d'être ordonné prêtre en 1945.

En 1967, il a demandé à son supérieur d'être relevé de ses fonctions de rédacteur au journal franco-manitobain. Il a été succédé par le père Jean-Paul Aubry, qui était alors son adjoint.

Les funérailles de Roméo Bédard ont eu lieu le 12 septembre à Arthabaska.

J.-P. D.

La catéchèse, hier et aujourd'hui

De péché à brisure

Vous souvenez-vous de votre petit catéchisme? Ou du curé qui venait visiter votre classe deux fois l'an, avant Noël et Pâques? Avez-vous fait la file devant le confessionnal avec les autres élèves de la classe, en cherchant que diable(!) vous alliez pouvoir raconter comme péché?

Vos souvenirs font maintenant partie du folklore. Et si vous avez eu le choc de votre vie en apprenant la théorie de l'évolution de Darwin quand vous aviez cru dur comme fer que tout avait commencé avec Adam et Eve, vos enfants pourront rire de votre grande naïveté!

Aujourd'hui on parle aux enfants de brisure plutôt que de péché et Adam et Eve ne sont plus abordés. «Le grand objectif de la catéchèse à l'élémentaire, explique Diane Robert, est de développer les ressources de l'enfant et de l'aider à découvrir et accueillir la personne et le message de Jésus-Christ. Il ne s'agit pas de lui dire quoi faire, mais de l'aider; et c'est l'enfant qui décidera d'accueillir, c'est lui qui va faire des choix.»

S. L.



PROJET DE RÉNOVATIONS SELKIRK, SMHR #1000555 (7722)

Logement Manitoba, avec l'aide financière de la SCHL, prévoit faire des rénovations à 1 immeuble d'appartements à Selkirk, Manitoba.

Les documents de soumission établis par Courtnage & Company Architects peuvent être obtenus auprès de l'Association des constructeurs de Winnipeg, de Southam Building Reports, et du bureau de Logement Manitoba à Winnipeg.

Les entrepreneurs généraux peuvent se procurer leurs plans et devis dès le 14 septembre 1992 au bureau de Courtnage & Company, 598, avenue Corydon, Winnipeg (Tél. 475–2500): et verser un chèque certifié ou un mandat postal de 100 $ payable à l'ordre de la SMHR. Les soumissionnaires perdront leur dépôt s'ils ne renvoient pas les documents de soumission en bon état dans la semaine suivant la date limite de soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un cautionnement de soumission représentant 10 % de la valeur du marché, payable à l'ordre de Logement Manitoba. Le titulaire du marché devra présenter un cautionnement d'exécution représentant 50 % de la valeur du marché.

Les soumissions cachetées indiquant bien le contenu, adressées à Logement Manitoba, Bureau du Secrétariat d'État, 205–280, avenue Broadway, Winnipeg, seront acceptées jusqu'à 14 h, heure de Winnipeg, le vendredi 2 octobre 1992. Téléphone: 945–4667.

SCHL CMHC
Aide à loger les Canadiens

La Division scolaire Lord Selkirk N° 11

est à la recherche d'un

professeur (français/anglais) pour la 2e année.

Ceci est un poste à terme du 2 novembre au 26 février.

Qualifications:

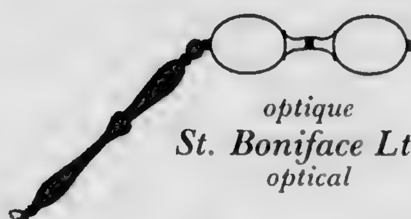
- Maîtrise de l'anglais et du français (oral/écrit).
- Formation en jeune enfance.
- Appréciation et un engagement à la philosophie d'immersion française.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné du nom de trois répondants **avant le 5 octobre 1992** à:

Mme Lucie Kuly
300, rue Sophia
Selkirk (Manitoba)
R1A 2E2

Téléphone: 1–482–3677 **Télécopieur: 1–204–482–3000**

Tél.: 233–3889 ***Marie Avanthay Gérante***



optique
St. Boniface Ltd.
optical

130, boul. Provencher, Winnipeg, Manitoba R2H 0G3

EXAMEN DE LA VUE, LUNETTES VERRES DE CONTACT

Dr.J. Garand, optométriste, successeur du Dr. R.J. Stanners, optométriste

Recyclez ce journal

CAMPBELL AIR LIMITED

AVIS DE DEMANDE DE SERVICE AÉRIEN

N° 920916 et 920917 WR au rôle:
Dossier n° M 4205/C8-4-1/2218 et M 4895/C8-4-1/2218

Sous le couvert de la licence n° 882017, Campbell Air Limited est autorisée à exploiter un service intérieur de vols affrétés (classe 4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe des groupes A et B à partir d'une base située à Winnipeg (Manitoba) (Rôle n° 920916 WR).

Sous le couvert de la licence n° 882018, Campbell Air Limited est autorisée à exploiter un service international à la demande (affrètement) de la classe 9-4 pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B (Rôle 920917 WR).

Au termes de la lettre décision du 8 mars 1991, la licenciée est autorisée à exploiter également des aéronefs à voilure fixe du groupe C sous le couvert des licences susmentionnées conformément aux exigences de l'Entrée sur le marché.

La licenciée demande maintenant l'autorisation d'ajouter les groupes D et E aux licences susmentionnées, restreinte pour le transport de marchandises du groupe E.

Toute collectivité, personne ou organisme intéressé qui s'oppose à la délivrance de la licence de classe 4 projetée peut intervenir contre cette partie de la demande, et toute personne, collectivité ou organisme intéressé à la délivrance de la licence de classe 9-4 projetée peut intervenir en vue d'appuyer ou de modifier cette partie de la demande, ou de s'y opposer. Chaque intervention doit être déposée au Secrétaire de l'Office conformément aux Règles générales de l'Office national des transports, au plus tard le **19 octobre 1992**. Copie de l'intervention doit être déposée en même temps à la demanderesse et une preuve de la signification doit être envoyée à l'Office.

Toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 4 doit citer le n° au rôle 920916 WR et toute intervention à l'égard de la proposition de service de classe 9-4 doit citer le n° au rôle 920917 WR.

Le dépôt de l'intervention auprès du Secrétaire peut se faire en mains propres, par courrier recommandé ou par messager, à l'Office national des transports du Canada au 3e étage, 350, Troisième Avenue Nord, Saskatoon (Saskatchewan), S7K 6G7, ou par télécopieur (n° (306) 975–5206).

L'Office fournira sur demande les détails de la demande et les instructions pour le dépôt d'une intervention. Pour de plus amples renseignements, téléphonez à Kathy Smith au (306) 975–5203.

La Réserve: du temps partiel pas ordinaire

Donnez à votre carrière civile à plein temps une autre dimension. Augmentez votre revenu en travaillant à temps partiel dans la Milice, la Réserve de terre des Forces canadiennes.

Vivez une expérience unique et enrichissante. Travaillez avec des gens intéressants durant quelques week-ends et certaines soirées. Profitez de diverses possibilités de voyage.

Joignez-vous à la Réserve dès maintenant!

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec:

Recrutement de la Réserve armée
Manitoba et Ontario nord
(204) 786-4314 (à frais virés)
Thunder Bay
(807) 343-5100 (à frais virés)

Karim, homme d'affaires à plein temps, officier dans la Milice, à temps partiel.





COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA

AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADA COLLECTIVITÉS ISOLÉES DU MANITOBA

Nous sommes à la recherche de personnes pour combler des postes vacants dans les collectivités suivantes:

Enseignant ressource
École God's Lake Narrows
GOD'S LAKE NARROWS (Manitoba)

Enseignant d'économie domestique
École Oxford House
OXFORD HOUSE (Manitoba)

Conseiller en éducation des jeunes enfants
Poste à Winnipeg avec déplacements dans des collectivités isolées

LES CANDIDATS DOIVENT détenir un brevet d'enseignement valide du Manitoba ou pouvoir être accrédités au Manitoba. Il leur faut pouvoir démontrer qu'ils ont fourni un rendement satisfaisant en salle de classe après l'obtention de leur brevet ou pendant des stages pratiques surveillés et qu'ils ont des compétences dans le domaine pertinent. De l'expérience auprès d'élèves autochtones et la capacité de parler une langue autochtone sont des atouts. La connaissance de l'anglais est essentielle. Il faut subir un examen médical avant d'être nommé à un poste dans une collectivité isolée.

NOUS OFFRONS un traitement variant entre 21 219 $ et 52 825 $ par an, plus des primes d'éloignement et un logement locatif, le cas échéant.

Une vérification de base de la fiabilité est exigée.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae ou votre demande à:

Helen Grabowski
Gestionnaire, soutien aux programmes
Programme d'éducation
Affaires indiennes et du Nord Canada
Bureau régional du Manitoba
275, avenue Portage, pièce 1100
Winnipeg (Manitoba)
R3B 3A3
Téléphone: (204) 983–3535

Veuillez présenter votre demande **avant le 25 septembre 1992**.

For information in English, please contact the above office.

La Commission de la fonction publique du Canada souscrit au principe de l'égalité en matière d'emploi.

Canada

Nécrologie

Soeur Jeanne Collet, R.N.D.M.
Soeur Marie Anysia
Religieuse de Notre-Dame-des-Missions

C'est dans un calme et une grande sérénité que soeur Jeanne Marguerite Collet est allée rencontrer le Seigneur le jeudi 27 août 1992, à la suite d'un séjour de six mois à l'Hôpital Municipal Princesse Elizabeth.

Sr Jeanne, originaire de Lyon, France, était née le 6 octobre 1899.

C'est dans les écoles françaises qu'elle acquiert les connaissances qui lui ont servi tout au long de sa vie apostolique. Dès son enfance, elle développe une tendre dévotion à la Sainte Vierge à la suite d'une maladie grave. C'est sans doute dans les retraites fermées annuelles et les lectures sur l'oeuvre de la Propagation de la Foi, fondée par Pauline Jaricot, une Lyonnaise, qui font naître en elle le désir de devenir missionnaire en pays étranger. En 1922, sr Collet quitte sa ville natale pour venir au Canada joindre les rangs des Religieuses de Notre-Dames-des-Missions.

Au début de sa vie religieuse, Sr Jeanne se dépense dans nos pensionnats au Manitoba, ainsi que dans les travaux domestiques. Elle est reconnue comme cordon bleu. Sr Collet avait de nombreux passe-temps tels que: le petit-point, la broderie Richelieu, le tricot et vers la fin de sa vie elle crochetait de nombreuses couvertures de bébé qu'elle se plaisait à distribuer. En plus elle trouvait le temps de faire de la lecture. Tout l'intéressait.

Son amour des personnes se traduisait par un accueil chaleureux et sympathique. Elle aimait visiter les malades qui l'entouraient pour leur apporter un peu de réconfort.

Durant les vingt dernières années de sa vie active passée au Québec, Sr Collet se livra à l'enseignement des jeunes au primaire. Lors de sa retraite, à la demande du curé elle accepta de rendre service à la paroisse comme réceptionniste.

L'activité inlassable de Sr Jeanne se manifeste jusqu'à ses 87 ans. C'est la maladie qui freine son dévouement habituel. À ce moment elle consacre de plus en plus de temps à la prière et elle s'abandonne au Seigneur.

Les derniers mois ont été pénible pour elle. C'est avec une patience remarquable qu'elle accepte la souffrance, surtout celle de ne plus pouvoir se suffir à elle-même. Aucune plainte ne sort de sa bouche durant tout ce temps et elle accepte avec reconnaissance les services rendus.

En plus de sa famille religieuse, Sr Collet laisse dans le deuil deux cousines, Hélène Dumolard, Claire Laurent, la famille Guérin, amis intimes de Lyon, France, de jeunes cousins qui se plaisent à l'appeler «Tante Canada» et en plus de nombreux amis recontrés tout au long de sa vie et avec qui elle correspondait régulièrement.

Sincères remerciements aux prêtres, aux laïques de la paroisse Cathédrale qui lui ont été présents durant sa maladie, aux Dames des Services domiciliaires qui lui ont témoigné de l'amitié en plus de bons soins, ainsi qu'au personnel de l'Hôpital Municipal.

La Veillée de prière a eu lieu le vendredi 28 août 1992, au Salon Mortuaire Desjardins. La Messe de la Résurrection a été célébrée le lendemain en la Cathédrale de Saint-Boniface, présidée par Mgr Albert Fréchette, P.H., avec concélébrant le Chancelier Mgr Roland Bélanger, P.H. L'inhumation se fit au cimetière de l'Assomption.

Remerciements sincères à tous ceux et celles qui ont participé à la célébration des funérailles.

La direction des funérailles a été confiée au Salon Mortuaire Desjardins, 233–4949.

Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand les faveurs seront obtenues. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. L.G.

SAINT-EUGÈNE

Souper le 27

La paroisse de Saint-Eugène dans le quartier Saint-Vital tiendra son souper paroissial le 27 septembre, de 15 h à 19 h, à la salle Saint-Eugène, au 1009 chemin St-Mary's (au sous-sol de l'église; accès pour les personnes handicapées).

Le prix des repas est fixé à 7,50 $ pour les adultes, 3,50 $ pour les enfants de 5 à 12 ans et les plus jeunes entrent gratuitement.

Renseignements: Bernard Fillion au 256-7778 ou Sr Cécile Vandel au 257-0869.

S. L.

Télé-horaire de la fin de semaine

Samedi 19 septembre

7h30 CBWFT **Vazimolo**

7h31 CBWFT **Les oursons volants**

7h54 CBWFT **Touftoufs et Poiluards**

8h20 CBWFT **Clyde**

8h50 CBWFT **Tic et Tac, les rangers du risque**

9h18 CBWFT **Vazimolo**

9h30 Télé-M **Les tortues Ninja**

9h40 CBWFT **Looping**

10h00 CBWFT **Tiny toons**
Télé-M **Punkie**

10h15 TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

10h30 CBWFT **Où est Charlie?**
Télé-M **Le club les branchés**

10h45 TV-5 **Bien au contraire**

11h00 CBWFT **Échos des maîtres sonneurs**
Télé-M **Cinémaximum: Deux super flics**

11h20 TV-5 **Des chiffres et des lettres**

11h30 CBWFT **La semaine à l'assemblée nationale**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **Ciné-famille: Sur les traces de Bernard le pirate**
TV-5 **Nouvelles du sud**

13h00 Télé-M **Cinémaximum: Renegade**
TV-5 **George Dandin**

14h00 CBWFT **L'univers des sports**

14h15 TV-5 **Roule... routier**

15h00 Télé-M **Le tour du Québec**
TV-5 **Reflets**

15h30 CBWFT **Ma maison**
Télé-M **Bugs Bunny**

16h00 CBWFT **La bande des six**
Télé-M **Les héros de l'hiver**
TV-5 **Journal télévisé suisse**

16h30 Télé-M **Vidéo rock détente**
TV-5 **Félix**

17h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Trois caravelles pour Séville**

17h30 CBWFT **Scully rencontre**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Dossiers justice**

18h00 CBWFT **Cinéma spécial: Le dernier empereur**
Télé-M **Top musique**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 Télé-M **Ciné-extra: Mask**
TV-5 **Thalassa**

20h00 TV-5 **Nuba au Zénith de Paris**

21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Benny Hill**

21h20 CBWFT **Les nouvelles du sport**

21h30 Télé-M **L'heure juste**
TV-5 **Qu'avez-vous fait de vos 20 ans?**

21h35 CBWFT **Télé-sélection: Festival Yves Montand: Les héros sont fatigués**

22h00 Télé-M **Le TVA, édition réseau**

22h21 Télé-M **TVA sports**

22h30 TV-5 **Journal télévisé suisse**

22h42 Télé-M **Ciné-lune: Le bon, la brute et le truand**

23h00 TV-5 **Thalassa**

0h00 TV-5 **Nuba au Zénith de Paris**

1h30 TV-5 **Qu'avez-vous fait de vos 20 ans?**

2h25 TV-5 **Radio France internationale**

Dimanche 20 septembre

7h30 CBWFT **Vazimolo**
Télé-M **Le monde à venir**

7h31 CBWFT **Caliméro**

8h00 CBWFT **Les mystérieuses cités d'or**
Télé-M **Vision mondiale**

8h30 CBWFT **Il était une fois... Les Amériques**

9h00 CBWFT **La véritable histoire de Malvira**
Télé-M **Question de privilège**

9h15 CBWFT **Manigances**

9h30 Télé-M **Sans détour**

9h45 CBWFT **Parcelles de soleil**

10h00 CBWFT **Le Jour du Seigneur:** Messe célébrée à la paroisse Saint-Jacques d'Hanmer (Ontario) par Guy Albert, ptre.
Télé-M **On rénove**

10h15 TV-5 **Félix**

10h30 Télé-M **Justice pour tous**

10h45 TV-5 **Trois caravelles pour Séville**

11h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Cinémaximum: La fille en rouge**

11h05 CBWFT **La semaine verte**

11h15 TV-5 **Dossiers justice**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **Second regard**
TV-5 **Carré vert**

12h30 CBWFT **Le baseball Labatt bleue des Expos**

12h55 TV-5 **Nuba au Zénith de Paris**

13h00 Télé-M **Cinémaximum: À la recherche de la panthère rose**

14h30 TV-5 **À vos amours**

15h00 CBWFT **Les crocs de la mer**
Télé-M **Top musique**

15h10 TV-5 **Vidéothèque**

15h30 CBWFT **Génies en herbe**

16h00 CBWFT **La course destination monde**
Télé-M **Charivari élite**

16h05 TV-5 **Journal télévisé belge**

16h30 Télé-M **Vins et fromages**

16h35 TV-5 **30 millions d'amis**

17h00 CBWFT **Aujourd'hui dimanche**
Télé-M **L'événement**
TV-5 **L'école des fans**

18h00 CBWFT **Découverte**
Télé-M **Star d'un soir**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **Le dimanche**
Télé-M **Star d'un soir**
TV-5 **7 sur 7**

19h30 CBWFT **Juste pour rire**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**

20h00 Télé-M **Les grands maîtres**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

20h30 CBWFT **Les beaux dimanches - My left foot: L'histiore de Christy Brown**

21h00 TV-5 **Musiques au coeur**

21h01 Télé-M **Cinéma du dimanche: Boire et déboire**

22h10 TV-5 **Le divan**

22h30 CBWFT **Les beaux dimanches: Le tournage de la belle histoire**

22h35 TV-5 **Journal télévisé belge**

22h45 CBWFT **Les nouvelles du sport**

23h00 CBWFT **Le clap**
Télé-M **TVA sports**

23h05 TV-5 **7 sur 7**

23h12 Télé-M **Vision mondiale**

23h25 CBWFT **Ciné-club: Play time**

0h00 TV-5 **Viva**

1h00 TV-5 **Musiques au coeur**

2h10 TV-5 **Radio France internationale**

Du lundi au vendredi

CBWFT : 3/10 **Télé – M : 28/43** **TV – 5 : 14** *(est de la Rouge)* / **22** *(ouest de la Rouge)*

Lundi 21 septembre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**

7h00 CBWFT **SRC bonjour**

8h00 Télé-M **À votre santé**

8h45 Télé-M **À bien y penser**

9h00 CBWFT **Les anges du matin**

9h30 Télé-M **Aimer**

10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
Télé-M **Bon appétit**

10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **30 millions d'amis**

10h30 CBWFT **Babar III**
Télé-M **La vie à Montréal**

10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **L'école des fans**

11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**

11h15 CBWFT **Comme on est**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **7 sur 7**

12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: À plein tube!**

13h00 TV-5 **Viva**

13h30 CBWFT **Vie de famille**

14h00 TV-5 **40° à l'ombre**

14h30 CBWFT **Partenaires**
Télé-M **Santa Barbara**

15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**

15h57 CBWFT **0340**

16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

16h25 CBWFT **0340**

16h30 CBWFT **Bêtes pas bêtes +**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

16h57 CBWFT **0340**

17h00 CBWFT **Watatatow**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Télétourisme**

17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **La montagne du Hollandais**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h30 CBWFT **Taquinons la planète!**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **Jamais deux sans toi**
Télé-M **Les héritiers du rêve**
TV-5 **Des lumières dans la grande noirceur**

20h00 CBWFT **La loi de Los Angeles**
Télé-M **Le fantôme de l'opéra**

20h30 TV-5 **Molière pour rire et pour pleurer**

21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad lib**

21h25 CBWFT **Le point**

21h30 TV-5 **La chance aux chansons**

22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**

22h30 Télé-M **TVA sports**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**

22h50 CBWFT **Marilyn**

22h55 Télé-M **Mongrain de sel**

23h00 TV-5 **Des lumières dans la grande noirceur**

23h20 CBWFT **La politique fédérale**

23h30 CBWFT **Second regard**

0h30 TV-5 **Molière pour rire et pour pleurer**

1h30 TV-5 **La chance aux chansons**

2h15 TV-5 **Radio France internationale**

Mardi 22 septembre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**

7h00 CBWFT **SRC bonjour**

8h00 Télé-M **À votre santé**

8h45 Télé-M **À bien y penser**

9h00 CBWFT **Les anges du matin**

9h30 Télé-M **Aimer**

10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
César le magicien
Télé-M **Bon appétit**

10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

10h30 CBWFT **Babar III**
Télé-M **La vie à Montréal**

10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Télétourisme**

11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**
Télé-M **Le TVA, édition midi**

11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Destination le monde**

12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: La strip-teaseuse effarouchée**

13h00 TV-5 **Molière pour rire et pour pleurer**

13h30 CBWFT **L'art de vivre**

14h00 TV-5 **40° à l'ombre**

14h30 CBWFT **Maritimes en direct**
Télé-M **Santa Barbara**

15h00 CBWFT **La cour en direct**

15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**

15h57 CBWFT **0340**

16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

16h25 CBWFT **0340**

16h30 CBWFT **Les intrépides**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

16h57 CBWFT **0340**

17h00 CBWFT **Watatatow**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Expédition pêche**

17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **On m'appelait Steven**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h30 CBWFT **Comment ça va?**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **Images d'une génération**
Télé-M **La misère des riches II**
TV-5 **Envoyé spécial**

20h00 CBWFT **Bethune**
Télé-M **Le match de la vie**
TV-5 **Jeux sans frontières**

21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad lib**

21h10 TV-5 **La chance aux chansons**

21h25 CBWFT **Le point**

22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**
TV-5 **Sports loisirs**

22h30 Télé-M **TVA sports**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**

22h50 CBWFT **Marilyn**

22h55 Télé-M **Mongrain de sel**

23h00 TV-5 **Envoyé spécial**

23h20 CBWFT **Millefeuille**

23h50 CBWFT **Cinéma: Hôtel: Les passagers**

0h00 TV-5 **Jeux sans frontières**

1h10 TV-5 **La chance aux chansons**

1h55 TV-5 **Radio France internationale**

Mercredi 23 septembre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour**

7h00 CBWFT **SRC bonjour**

8h00 Télé-M **À votre santé**

8h45 Télé-M **À bien y penser**

9h00 CBWFT **Les anges du matin**

9h30 Télé-M **Aimer**

10h00 CBWFT **Pacha et les chats le débarras-surprise**
Télé-M **Bon appétit**

10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

10h30 CBWFT **Babar III**
Télé-M **La vie à Montréal**

10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Expédition pêche**

11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien la cuisine au micro-ondes**
Télé-M **Le TVA, édition midi**

11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

11h30 CBWFT **Voyage grandeur nature**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Envoyé spécial**

12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: La chevauchée des sept mercenaires**

12h55 TV-5 **Jeux sans frontières**

13h30 CBWFT **Le temps de vivre**

14h05 TV-5 **40° à l'ombre**

14h30 CBWFT **La loi de Los Angeles**
Télé-M **Santa Barbara**

15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**

15h57 CBWFT **0340**

16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

16h25 CBWFT **0340**

16h30 CBWFT **Livraison spéciale**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

16h57 CBWFT **0340**

17h00 CBWFT **Watatatow**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Montagne**

17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres des lettres**

18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Loto-quiz**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h30 CBWFT **L'enfer c'est nous autres**
Télé-M **Cinéma du mercredi: À fond la caisse**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **L'or et le papier II**
TV-5 **Téléscope**

20h00 CBWFT **Enjeux**
TV-5 **Médiations**

20h30 Télé-M **Benny Hill**

21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad lib**

21h10 TV-5 **La chance aux chansons**

21h25 CBWFT **Le point**

22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
TV-5 **D'un soleil à l'autre**

22h01 Télé-M **Le TVA, édition réseau**

22h30 TV-5 **Journal télévisé de FR3**

22h31 Télé-M **TVA sports**

22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**

22h50 CBWFT **Marilyn**

22h59 Télé-M **Mongrain de sel**

23h00 TV-5 **Télescope**

23h20 CBWFT **Cinéma: Prisonnières**

0h00 TV-5 **Médiations**

1h10 TV-5 **La chance aux chansons**

1h50 TV-5 **Radio France internationale**

Jeudi 24 septembre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**
7h00 CBWFT **SRC bonjour**
8h00 Télé-M **À votre santé**
8h45 Télé-M **À bien y penser**
9h00 CBWFT **Les anges du matin**
9h30 Télé-M **Aimer**
10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
Télé-M **Bugs Bunny**
10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
10h30 CBWFT **Babar III**
Télé-M **La vie à Montréal**
10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Montagne**
11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**
Télé-M **Le TVA, édition midi**
11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
11h45 TV-5 **Vision 5**
12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Téléscope**
12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: L'enlèvement du président**
12h55 TV-5 **Médiations**
13h30 CBWFT **Cinéma: Danse à contre-jour**
14h05 TV-5 **40° à l'ombre**
14h30 Télé-M **Santa Barbara**
15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**
15h57 CBWFT **0340**
16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**
16h25 CBWFT **0340**
16h30 CBWFT **Alana ou le futur imparfait**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
16h57 CBWFT **0340**
17h00 CBWFT **Les aventures de Tintin**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Carré vert**
17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Chop-suey**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**
18h30 CBWFT **Tous pour un**
Télé-M **Docteur Doogie**
18h35 TV-5 **Vision 5**
19h00 CBWFT **Lance et compte III**
Télé-M **Minisérie: Une belle équipe**
TV-5 **Nouveaux mondes**
20h00 CBWFT **Raison passion**
Télé-M **Claire Lamarche**
20h05 TV-5 **La chambre des dames**
20h30 CBWFT **À tout prix**
21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad lib**
TV-5 **La chance aux chansons**
21h25 CBWFT **Le point**
22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**
TV-5 **Carabine FM**
22h30 Télé-M **TVA sports**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**
22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**
22h50 CBWFT **Marilyn**
22h55 Télé-M **Mongrain de sel**
23h00 TV-5 **Nouveaux mondes**
23h20 CBWFT **Cinéma: Le baiser de la femme araignée**
0h05 TV-5 **La chambre des dames**
1h00 TV-5 **La chance aux chansons**
1h45 TV-5 **Radio France internationale**

Vendredi 25 septembre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**
7h00 CBWFT **SRC bonjour**
8h00 Télé-M **À votre santé**
8h45 Télé-M **Des mots pour le dire**
9h00 CBWFT **Les anges du matin**
9h30 Télé-M **Aimer**
10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
Télé-M **Bugs Bunny**
10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
10h30 CBWFT **Babar III**
Télé-M **La vie à Montréal**
10h40 TV-5 **Carré vert**
10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**
Télé-M **Le TVA, édition midi**
11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**
11h45 TV-5 **Vision 5**
12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Nouveaux mondes**
12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: Tuez Charley Varick**
13h05 TV-5 **La chambre des dames**
13h30 CBWFT **Cinéma: Emma**
14h00 TV-5 **Les grands solistes français**
14h30 Télé-M **Santa Barbara**
15h00 TV-5 **Les Walser**
15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**
15h57 CBWFT **0340**
16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**
16h25 CBWFT **0340**
16h30 CBWFT **Les débrouillards**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**
16h57 CBWFT **0340**
17h00 CBWFT **Les années coup de coeur**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Bien au contraire**
17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
17h35 TV-5 **Des chiffres et des lettres**
18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Drôle de vidéo**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**
18h30 CBWFT **Les grands films: Glory**
Télé-M **Rira bien...**
18h35 TV-5 **Vision 5**
19h00 Télé-M **9-1-1...**
TV-5 **Nouvelles du sud**
19h30 Télé-M **Ciné-enquête: Faux témoin**
20h00 TV-5 **Le don d'Adèle**
21h00 CBWFT **Téléjournal**
Télé-M **Ad lib**
21h25 CBWFT **Le point**
22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**
TV-5 **Des trains pas comme les autres**
22h30 Télé-M **TVA sports**
22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**
22h50 CBWFT **Mr. Bean**
23h00 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**
23h20 CBWFT **Cinéma: Les sixties**
23h30 TV-5 **Nouvelles du sud**
0h30 TV-5 **Le don d'Adèle**
2h20 TV-5 **Radio France internationale**

Ciné-télé du 19 au 25 septembre 1992

Samedi 19 septembre

18h00 CBWFT **Le dernier empereur**
É.-U. 1987. Drame biographique réalisé par B. Bertolucci. L'histoire du dernier empereur de Chine, depuis sa montée sur le trône en 1908, à l'âge de trois ans, jusqu'à sa mort, après sa «rééducation» dans la Chine de Mao, en 1967.

19h00 Télé-M **Mask**
Am. 1985. Drame psychologique de P. Bogdanovich. Rendu hideux par une maladie incurable, un adolescent fait face à ses problèmes avec optimisme et détermination.

22h42 Télé-M **Le bon, la brute et le truand**
It. 1967. Western de S. Leone. Pendant la guerre de Sécession, trois aventuriers se disputent le secret de la cachette d'un trésor volé à l'armée confédérée.

21h35 CBWFT **Les héros sont fatigués**
Fr. 1954. Drame réalisé par Y. Ciampi. Un pilote survit à l'écrasement de son avion dans la brousse. Dans les débris de l'appareil, il découvre des diamants qu'il transportait à son insu et tente de les écouler sur le marché noir.

Dimanche 20 septembre

21h01 Télé-M **Boire et déboire**
Am. 1987. Comédie de B. Edwards. Les mésaventures d'un analyste financier qui a eu la malencontreuse idée de se faire accompagner à une importante réception par une charmante jeune femme qui ne supporte pas l'alcool.

23h25 CBWFT **Play time**
Fr. 1967. Comédie réalisée par J. Tati. M. Hulot doit rencontrer le chef de service d'un hôtel. De fil en aiguille, il se retrouve avec des Américains à l'inauguration de «Royal Garden» tout frais rénové.

Lundi 21 septembre

20h00 Télé-M **Le fantôme de l'opéra**
Am. 1989. Drame de T. Richardson. Condamné à vivre dans les coulisses de l'Opéra de Paris, un musicien masqué se fait le protecteur d'une jeune chanteuse. (Dernière de 4).

Mardi 22 septembre

18h00 Télé-M **On m'appelait Steven**
Am. 1989. Drame psychologique de L. Elikann. Kidnappé à l'âge de sept ans, un garçon devra attendre sept années avant de retrouver sa famille. (Dernière de 4).

23h50 CBWFT **Les passagers**
Fr.-Ital. 1976. Suspense réalisé par S. Leroy. Alors qu'il ramène de Rome le fils de sa nouvelle épouse, un homme est poursuivi par un déséquilibré qui lui voue une haine inexpliquée.

Mercredi 23 septembre

18h30 Télé-M **A fond la caisse**
Am. 1988. Comédie de G. Beeman. Un adolescent éprouve de la difficulté à obtenir son permis de conduire et à sortir avec la plus jolie fille de l'école.

23h20 CBWFT **Prisonnières**
Fr. 1988. Drame réalisé par C. Silvera. L'histoire de femmes incarcérées, réduites à façonner leur vie selon un nouveau code auquel rien ne les a préparées.

Jeudi 24 septembre

19h00 Télé-M **Une belle équipe**
Am. 1989. Drame policier de C. Gorlitz. Deux femmes, amoureuses du même homme, sont détectives dans une grande ville du Texas. Miller et Mueller lutteront contre la drogue tentant de dépister les trafiquants de poudre blanche et de mettre au jour les plus sombres commerces clandestins. (Quatrième de 6).

23h20 CBWFT **Le baiser de la femme araignée**
Brés. 1984. Drame réalisé par H. Babenco. Chaque soir, pour vaincre l'ennui, un prisonnier raconte à celui qui partage sa cellule quelques-uns de ses films préférés.

Vendredi 25 septembre

18h30 CBWFT **Glory**
É.-U. 1989. Drame de guerre réalisé par E. Zwick. En 1862, le fils de riches abolitionnistes bostoniens,est nommé à la tête du premier régiment formé de noirs, le 54e du Massachusetts.

19h30 Télé-M **Faux témoin**
Am 1971. Drame policier de B.L. Kowalski. Un officier de police s'emploie à démasquer le directeur d'une agence de recherches coupable de meurtre.

23h20 CBWFT **Les sixties**
Ital. 1987. Drame de moeurs réalisé par G. Piccioni. En 1973, un jeune garçon d'une vingtaine d'années de la petite bourgeoisie italienne, quitte la maison familiale.

QUELLES SERONT LES RÉCIPIENDAIRES DU PRIX RÉSEAU 1992?

LES CANDIDATES


Soeur Hélène Chaput


Lucille Cenerini


Alice Labelle-Beaudette


Monica Hacault


Maureen Fritz-Lonergan
(nomination posthume)


Hélène Blais

Le Prix Réseau sera présenté lors du banquet du colloque de Réseau, ***À la piastre, j'y pense!*** le 18 septembre 1992, à l'Hôtel Norwood à 18 h.

VENEZ APPUYER VOTRE CANDIDATE.

Billets pour le banquet (30 $) disponibles au bureau de ***RÉSEAU***, 235–0640.

La page de BICOLO

Bonjour mon ami.e!

Cette semaine je veux te parler de ce magnifique petit animal à la longue queue que tu vois couri' partout.

Amuse-toi bien.

Bicolo



L'écureuil roux

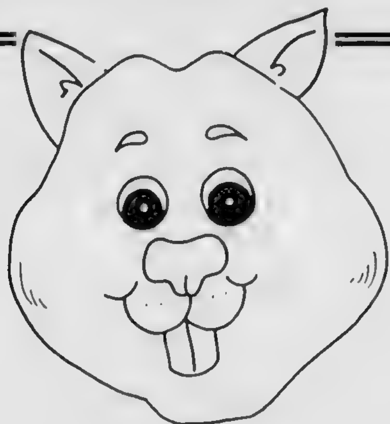
✓ Tu as certainement vu un de nos amis les plus familiers. On les voit partout!

✓ Il s'agit de l'écureuil roux qu'on trouve dans nos parcs, forêts et même dans nos grandes villes. Il fait son nid parmi le feuillage des grands arbres ou parfois dans le creux d'un tronc d'arbre.

✓ Il est très rapide (comme tu le sais si tu l'as déjà chassé) et il saute et grimpe à merveille.

✓ Sa longue queue qui peut mesurer de 14 à 24 cm, lui sert de gouvernail et de parachute lorsqu'il saute d'un arbre à l'autre.

✓ En automne, il amasse toute la nourriture qu'il peut: ce sera son garde-manger pour tout l'hiver.



Concours d'automne

Aujourd'hui je veux te parler de mon concours d'automne. Je planifie faire la tournée du Manitoba avec vous dans mes pages. Pour m'aider, j'aimerais que tu m'envoies de l'information concernant ton village.

1. En quelle année a-t-il été fondé?
2. Qui était les premiers colons?
3. Comment a-t-il reçu son nom?
4. Quelle est l'occupation principale des gens de ton village?
5. Pourquoi aimes-tu vivre dans ton village?

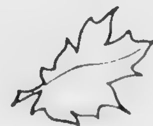
Pour ceux d'entre vous qui demeurez à Winnipeg, vous pouvez parler de votre paroisse ou quartier comme Saint-Boniface, Saint-Vital, etc.











....

Accompagne cette information avec un dessin l'endroit que tu préfères dans ton village. Explique pourquoi c'est ton endroit favori.

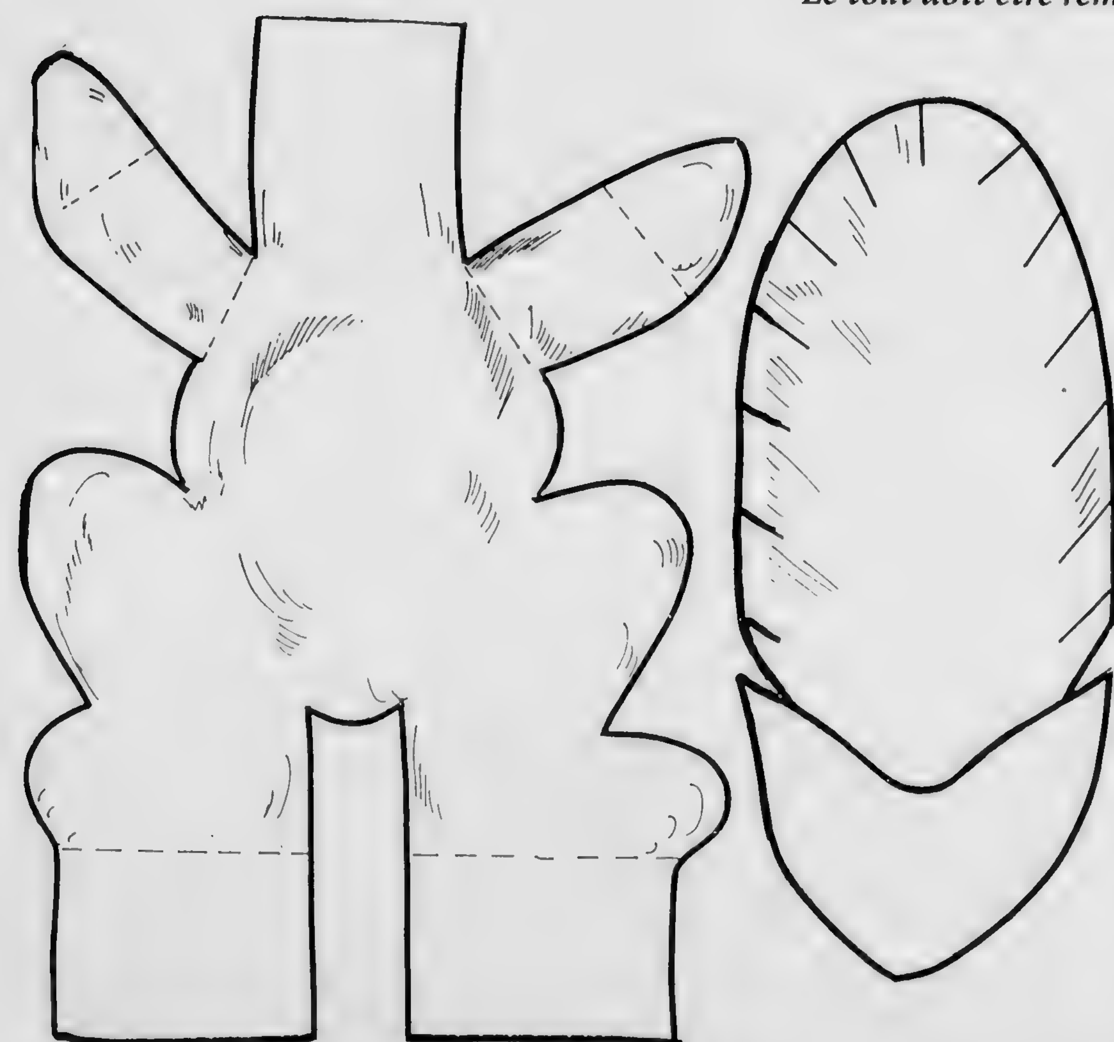
(Cet endroit peut être l'église, l'arène où tu pratiques des sports, un site où tu peux voir le coucher de soleil, etc.).

Pour les petits (3 ans à 6 ans):

j'aimerais voir où tu demeures, alors dessine ta maison.

Bonne chance! J'ai hâte de voir tes dessins et de lire à propos de ton village.

Le tout doit être remis d'ici le 2 octobre.



Découpe le coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 209
Lorette (MB)
ROA OYO

Nom: ____________

Adresse: ____________

____

Code postal: ________ Âge: ______



Tu aimerais devenir membre de mon CLUB...
recevoir une carte de membre...
et avoir la chance de gagner
un prix au tirage de chaque semaine?
C'est facile.



Découpe le coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 209
Lorette (MB)
ROA OYO

Nom: ____________

Adresse: ____________

____

Code postal: ________ Âge: ______

Un écureuil en trois dimensions!

❶ Reproduit tous les morceaux sur une feuille de construction grise.

❷ Colore la face.

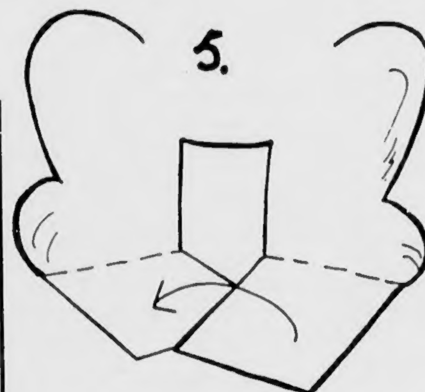
❸ Plie tous les morceaux (en suivant les lignes pointillées).

❹ Colle la face sur le cou (comme sur le dessin # 4).

❺ Plie les rectangles et colle-les un sur l'autre afin que ton écureuil puisse se tenir debout (comme sur le dessin # 5).

❻ Découpe la queue (en suivant les lignes) pour pouvoir la friser. Utilise un crayon poiur la friser. Colle ensuite la queue sur le corps de l'écureuil. Voilà!





Programme d'aide bénévole

Si vous croyez être en mesure d'aider un enfant seul, un.e adolescent.e, des jeunes mères et aider à mettre sur pied le développement de la programmation, nous aurons besoin de bénévoles.

Venez vous joindre à une équipe dynamique!

Personnes contacts:
Louanne Beaucage
Tél.: 944-4266

Centre de ressources
Parc Windsor
Gisèle Roch
Tél.: 944-4268

Vous avez des événements à signaler?

Composez le 237-4823

La chronique religieuse †

Les évêques acceptent le rapport sur les cas d'agression sexuelle

La Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a «accepté officiellement et avec reconnaissance» le rapport final du Comité ad hoc sur les cas d'agression sexuelle mis sur pied à l'automne 1989.

C'est ce qu'a annoncé le président de la CECC, Mgr Marcel Gervais, dans son rapport aux évêques canadiens réunis à Ottawa dans le cadre de leur assemblée plénière annuelle.

Mgr Gervais a souligné que la Conférence épiscopale canadienne donnerait suite aux sept recommandations que lui a directement adressées le Comité.

La CECC, de poursuivre Mgr Gervais, verra également la pertinence de mettre sur pied une structure qui permettrait de suivre les réactions suscitées par ce rapport, et de s'assurer que ses recommandations sont effectivement mises en pratique.

Le Comité a publié son rapport final en juin 1992. Contenant 50 recommandations, ce rapport de 94 pages incite notamment l'Église canadienne tout entière à «briser le mur du silence» entourant cette question. Il l'invite également à s'engager le plus activement possible pour enrayer les agressions sexuelles au sein de l'Église et de la société canadiennes.

Dix-huit des recommandations du rapport final s'adressent aux évêques, de rappeler le président de la CECC. Elles énoncent notamment les démarches à suivre dans le cas d'allégations d'agression sexuelle par des religieux ou des membres du clergé.

Selon le président de la CECC, le rapport final du Comité a souligné clairement et avec justesse que l'Église doit d'abord montrer sa compassion pastorale envers les victimes. «Nous devons écouter les victimes, a-t-il dit, leur rendre justice, et faire tout ce qui est en notre pouvoir pour cicatriser leurs plaies et faciliter leur retour à une vie normale.»

Poursuivant la présentation de son rapport, Mgr Gervais a par ailleurs attiré l'attention des évêques sur d'autres activités de la Conférence au cours de l'année écoulée. Il a notamment parlé du message de la CECC sur la constitution canadienne publié en juin dernier.

Dans ce message, a-t-il fait remarquer, nous avons demandé aux Canadiens et aux catholiques «de faire élaborer des structures équitables et efficaces qui sauront répondre à la diversité des besoins d'un bout à l'autre du pays».

Il a également été question d'un mémoire de nature oecuménique sur la violence faite aux femmes cosigné par la CECC, de la création d'un Comité sur le respect de la vie, de la publication d'une lettre pastorale pour souligner le 25e anniversaire de fondation de Développement et Paix, et de sa participation personnelle au Synode spécial des évêques pour l'Europe.

Le président de la CECC a par ailleurs mentionné qu'il se rendra à Saint-Domingue, en octobre prochain, pour participer aux fêtes commémorant le 500e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique. Le pape Jean-Paul II sera aussi présent à ces célébrations.

Afin de souligner l'importance de cet anniversaire, le Conseil permanent de la CECC publiera très bientôt une lettre pastorale à cet effet. Elle «invitera les catholiques du Canada à prendre part à une nouvelle évangélisation, les incitera à être davantage conscients de l'importance de la réalité mondiale Nord-Sud, et à être plus ouverts, afin de savoir apprécier les multiples contributions que les cultures autochtones peuvent apporter à la vie de notre société tant au 21e siècle qu'au cours du prochain millénaire».

En conclusion de son rapport, Mgr Gervais a fait remarquer que 1993 marquera le 50e anniversaire de la Conférence épiscopale canadienne. Pour souligner cet événement, on publiera entre autres un livre relatant l'histoire de la CECC, en mettant en relief ses volets éducatif et pastoral à la lumière du Concile Vatican II.

Vous avez des événements à signaler?
Composez le 237-4823

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants: moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines); 21 à 28 mots (**6$** ou **9$**); 29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**); 35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines). ***(N'oubliez pas d'ajouter la TPS!)***

Divers

LA PETITE ÉCOLE, une prématernelle francophone située à l'école Provencher a des ouvertures pour le programme des 4 ans (lundi, mercredi et vendredi après-midi). L'enfant peut commencer n'importe quand. Contactez Lise au 233–3934.
685-

GARDE D'ENFANTS à domicile près des écoles Lacerte et Howden. Demandez Monique. 254–5312.
688-

LEÇONS DE PIANO en français ou anglais, professeur diplômé de Montréal et État-Unis. Disponible pour accompagnement. Élise Richard 452–4671.
698-

MÈRE, BILINGUE: 28 ans d'expérience, aimerait garder chez moi à temps plein du lundi au vendredi un ou deux enfants de 2 à 5 ans. Disponible dès maintenant. Composez le 257–0886.
703-

Recherche

RECHERCHE: On cherche homme avec expérience pour travailler sur ferme «agricole et PMU», expérience avec les chevaux nécessaire. Écrivez à C.P. 224, Holland, Manitoba, R0G 0X0. Spécifier expérience et âge.
705-

À vendre

AGNEAU DU MANITOBA: directement du producteur et inspecté du gouvernement. 2,90 $/livre coupé, empaqueté et livré (moyenne 45 livres) ou 2,60 $/livre livré au boucher de votre choix. Contacter Solange Dusablon au 1–422–8723, Sainte-Anne.
667-

À VENDRE: maison et garage avec grand lot, emplacement idéal. 235–0174 ou 248–2165 Notre-Dame-de-Lourdes.
696-

À VENDRE: Bois de chauffage: coupé et fendu. Peuplier, épinette rouge. 65 $ à domicile, 95 $ livré la corde. Composez le 1–422–8707.
701-

À VENDRE: 1984 EEE motorhome de 35', avec générateur, moteur 454, millage à.p.p. 67 000, avec antenne parabolique, aspirateur central et beaucoup plus. Excellent état. 49 000 $ o.m.o. Composez le 269–0869.
706-

À VENDRE: St-Boniface, rue Horace, près de la rivière, joli petit bungalow de 2 ch. à coucher, très propre, en bon état. Sous-sol complet, garage. Appelez Nap Gagnon à Sutton Group 475–9130.
707-

À louer

À LOUER: garçonnières pour personnes d'âge d'or au Foyer Vincent - 200, rue Horace. Chauffage et air climatisé central, stationnement, 4 repas par semaine, coiffeuse. 233–1925 de midi à 16 h.
262-

ESPACES DE BUREAUX a louer à partir du 1er septembre 1992, 155, boulevard Provencher. 1 000 pi², en partie ou en totalité. Composez le 231-1333.
418-

À LOUER: maison, 3 chambres à coucher, près de l'hôpital. 550 $/mois. Eau et chauffage inclus. Composez le 233–0492.
674-

À LOUER: 170, prom. Enfield, app. d'une chambre à coucher, disponible le 1er octobre. 495 $ par mois + électricité. Composez le 233–2072.
683-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, av. de la Cathédrale, 360 $ par mois, services inclus. Disponible immédiatement. Composez le 233–6091.
686-

À LOUER: Appartement d'une ou 2 chambres à coucher. 245, boul. Provencher. Irène, concierge. Sonnez au 29.
690-

À LOUER: petit appartement de deux chambres à coucher. Propre et tranquille. Près de l'école et service d'autobus. Loyer 375 $, inclus chauffage, eau et stationnement. Libre le 1er septembre. Composez le 237–9283 ou le 453–5281.
692-

À LOUER: rue Dubuc, app. de 3 chambres à coucher, patio. Disponible le 1er octobre. 550 $ par mois, services compris. 237–6848.
694-

À LOUER: Appartement de deux chambres à coucher dans duplex sur la rue Valade. Cinq appareils électro-ménagers, tapis, électricité, gaz, eau et une place de stationnement dans un garage inclus. Libre le 1er novembre. Pas d'animaux domestiques. Non-fumeurs préférés. 696 $ par mois. Composez le 233–3861.
695-

À LOUER: Appartement d'une chambre à coucher. Près du Collège et hôpital. 325 $ électricité non inclus. Michele 231–1090 ou 233–3457.
697-

À LOUER: Saint-Boniface, app. de 2 ch. à coucher, 1/2 duplex pour personnes tranquilles, non fumeurs, appareils élec., stationnement libre. 237–6600.
699-

À LOUER: app. d'une chambre à coucher au 438, rue Aulneau. 407 $ par mois. Tous les services sont inclus. 233–4346.
700-

À LOUER: Maison de ville, près de l'hôpital et du Collège, 3 chambres à coucher, poêle, réfrigérateur et stationnement. Services non inclus. Composez le 233–4735 ou laissez un message.
702-

À LOUER: à une dame tranquille, non fumeuse, chambre meublée/maison à partager. 275 $/mois comprend eau, électricité, chauffage. Composez le 237–4333.
704-

À LOUER: le 1er oct., app. d'une chambre à coucher. Stationnement disponible. 295 $/mois. Composez le 231–0285.
708-

QUIZ

Qui est-ce?



QUESTIONS

1. Qui sont ces deux personnes et à quelle occasion la photo a-t-elle été prise?

2. Qui est l'autre Bergeron célèbre à Radio-Canada?

3. Pour quelle raison l'un des frères d'Henri Bergeron est-il également célèbre?

4. Radio-Canada diffusait combien d'heures par jour en 1956?

5. Combien y avait-il de téléviseurs au Canada lors du lancement de Radio-Canada?

6. Qui sont Camille Javal, David Kaminsky et Arthur Jefferson?

7. En quelle année est véritablement née la télévision?

8. En quelle année le premier journal télévisé a-t-il été diffusé?

9. De quand date le premier système de télévision en couleurs?

10. Qui est l'auteur du roman qui a inspiré la série de films intitulés le Fantôme de l'opéra?

11. Combien y a-t-il eu de versions cinématographiques du Fantôme?

12. Le comédien qui interprétait le Fantôme dans la vesion de 1962 s'appelle Albert Lom. Dans quelle autre série de films très célèbres le retrouve-t-on?

RÉPONSES

1. Tous les fans d'Henri Bergeron auront évidemment reconnu le célèbre professionnel de la télévision franco-manitobain (à gauche). La légère crispation du visage s'explique par l'importance de l'événement, puisqu'il s'agit de la première émission de Radio-Canada diffusée le 6 septembre 1952. L'interviewé est Marcel Ouimet, vice-président de Radio-Canada.

2. Il s'agit de Denys Bergeron, fils d'Henri, qui coanime l'émission Les anges du matin avec son épouse Christine Lamer.

3. Léandre Bergeron est l'auteur d'un célèbre dictionnaire de la langue canadienne-française.

4. Trois heures par jour.

5. Environ 150 000 en 1952. Ce chiffre a doublé chaque année par la suite, et dès 1956, la moitié des foyers canadiens possédaient une télévision.

6. Il s'agit des vrais noms des comédiens Brigitte Bardot, Dany Kaye et Stan Laurel.

7. Le 27 janvier 1926, à Londres, le physicien britannique John Baird parvient pour la première fois à transmettre l'image d'une figure humaine d'une pièce à l'autre. L'année suivante, la Bell Téléphone organise une émission télévisée en direct entre New York et Washington.

8. En 1943 à Schenectady, aux États-Unis.

9. 1944. Le concepteur est encore le Britannique John Baird.

10. Il s'agit du journaliste et romancier français Gaston Leroux (1868-1927).

11. Trois: en 1925 (version muette), 1943 et 1962. Il existe une version télévisée de 1989 avec Burt Lancaster.

12. Dans la série des Panthères Roses, films réalisés par Blake Edwards, Albert Lom interprète le commissaire Dreyfuss, chef et martyr de l'inspecteur Clouzeau, alias Peter Sellers.

Sélection recueillie par Laurent GIMENEZ

RECETTES

Salade piquante aux betteraves et pommes de terre

Certains surnomment cette recette d'influence lettonne ou russe la salade rose. La recette originale pourrait enflammer le Mexicain le plus averti. Une gagnante d'un concours de recettes de salade de pommes de terre a donc adapté cette version afin de plaire à tous.



Salade piquante aux betteraves et pommes de terre

1 tasse (250 mL) de mayonnaise
1 c. à table (15 mL) de jus de cornichons à l'aneth
1 c. à table (15 mL) de jus de betteraves marinées
1 c. à thé (5 mL) de sel
1/4 de c. à thé (1 mL) de poivre
4 tasses (1 L) de pommes de terre pelées, cuites et coupées en cubes (env. 5 moyennes)
1 tasse (250 mL) de cornichons à l'aneth coupés en dés
1 tasse (250 mL) de betteraves marinées coupées en dés
4 oignons verts hachés
Feuilles d'épinards

Dans un petit bol, mélanger la mayonnaise, le jus de cornichons, le jus de betteraves, le sel et le poivre. Dans un grand bol, mélanger le reste des ingrédients. Incorporer la sauce à salade. Réfrigérer deux heures ou jusqu'au lendemain pour marier les saveurs. Mélanger parfaitement avant de servir. Servir sur les feuilles d'épinards.

Donne environ 6 portions.

Vous avez des événements à signaler?
Composez le 237–4823

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat-notaire
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
155, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Tél.: **231-1333**
Fax: **237-0998**

DENISET, JOURDAIN ET BOILY
Avocats et notaires
Me Pierre Deniset, B.A., LL. B.
Me Guy Jourdain*, LL. B. (Montréal), LL. B. (Manitoba)
Me Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
Me Roxroy O. O. West B.A., M.A., LL.B.
** Également membre du Barreau du Québec*
202, boul. Provencher, bureau 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Téléphone: 235-1378
Télécopieur: 233-9762

LAURENT-J. ROY C.R.
MICHEL L. J. CHARTIER
Avocats et notaires
MONK, GOODWIN
AVOCATS ET NOTAIRES
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de



Hogue • Kushnier
Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
N° de FAX: 233-2689

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Mary-Jane Bennett

Avocat-conseil
Robert. Bétournay

185, boul. Provencher,
pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.



• CONCEPTION GRAPHIQUE
• TYPOGRAPHIE
• MISE EN PAGE
• IMPRIMERIE
TÉLÉPHONE (204) 989-5252
TÉLÉCOPIEUR (204) 233-1038
SERVICE ET QUALITÉ

MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ENTREPRISES NOËL



Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
Du nouveau!!! Service de FAX: 422-8378
Service rapide et de qualité. Contactez
Claire au: 422-5750
422-8574 (rés.)
Guy au 231-0435

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

AVOCATS-NOTAIRES

TAYLOR • MCCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES
ALAIN L.J. LAURENCELLE
•
Ligne Directe (204) 988-0304
9ième étage, 400 avenue St. Mary
Winnipeg, Manitoba,
Canada R3C 4K5
Téléphone (204) 949-1312
Fax (204) 957-0945
VANCOUVER • WINNIPEG • FORT FRANCES

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON
Marc M. Monnin
Richard J.F. Chartier
Francis J. St-Hilaire
Avocats et Notaires
30e étage — Téléphone:
360, rue Main — **957-0050**
Winnipeg (Man.) — Télécopieur:
R3C 4G1 — **957-0840**
À la Caisse populaire de Sainte-Anne chaque jeudi de 14 h à 16 h 30.

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et Notaire
185, boulevard Provencher,
pièce 201
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: (204) 958-6850
Télécopieur: (204) 233-5770

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir & Dr Nathalie Cassis
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

Dr R. J. Lecker
Dr M. N. Lecker
Optométristes
Examen de vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

DR. ROSS F. MOORE & ASSOCIATES
OPTOMÉTRISTES
sont fiers d'annoncer
DR. GILLES G. LORTEAU
comme nouvel associé
SERVICES PROFESSIONNELS:
examens de la vue et de la santé oculaire, traitement orthoptique, lunettes, verres de contact.
942-0059
pour rendez-vous
409-428, avenue Portage
Édifice Power relié à la passerelle du magasin La Baie

Avis aux annonceurs
Cette espace est à votre disposition.
LA LIBERTÉ
237-4823



• TRADITIONNEL
• RELIGIEUX
• HISTORIQUE ET
• CONTEMPORAIN

L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des franco-manitobains depuis 1910...»

Service de conseiller
Centre de counselling et de croissance
Service confidentiel
Nos thérapeutes:
Gilles Beaudry, Inge Kirchhoff, Lyne St-Pierre et Edmond Timmerman
- Thérapie individuelle, couple et familles
- sessions de groupe
261, rue DesMeurons
237-8295
Nous pouvons oeuvrer à l'intérieur de plans d'assistance aux employés. (PAE)

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture Forest Cadieux
Associés — André G. Couture, c.a.; Raymond A. Cadieux, c.a.; Gérard H. Rodrigue, c.a.
Expert-conseil — Gabriel J. Forest, f.c.a.
Adjoint principal — Donald H. Smith, c.a.

Coopers & Lybrand
comptables agréés consultants en affaires
Offrant une gamme complète de services professionnels aux particuliers et aux entreprises



2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X6
Téléphone : (204) 956-0550
Télécopieur : (204) 944-1020
Le savoir-faire en affaires

UNE VISION SUR LE MONDE...

BDO GUENETTE CHAPUT travaille avec vous depuis 1960 afin que vous puissiez réaliser votre plein potentiel au sein de votre entreprise et de votre communauté. Notre vision sur le monde garantit une qualité dans nos services permettant de mieux préparer, avec vous, l'avenir avec confiance.

- comptabilité, vérification;
- fiscalité, TPS, impôts;
- informatique;
- évaluation d'entreprises;
- finance, rentabilité;
- insolvabilité;
- plans d'affaires;
- analyse du rendement;
- marketing;
- services à la clientèle;
- planification stratégique;
- étude de faisabilité;



COMPTABLES AGRÉÉS & CONSEILLERS EN GESTION

BDO Dunwoody Ward Mallette;
- est la 7e firme d'importance au Canada;
- possède plus de 120 bureaux à travers le Canada;
- est présente dans plus de 62 pays dans le monde entier.

WINNIPEG: (204) 233-8593 FAX: (204) 237-0134

BRANDON	KENORA	FORT FRANCIS	DRYDEN	THUNDER BAY
(204) 727-0431	(807) 468-5531	(807) 274-9848	(807) 223-5321	(807) 623-4444

ASSUREURS



«Rassurez-vous chez nous»
Votre courtier:
Claude Forest
160, rue Marion 237-8434

Agence d'assurance
Aurèle Desaulniers
(1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: **233-4051**
Pour tout service d'assurance
Feu • Vie • Maladie
Assurance voyage - Ferme-RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers



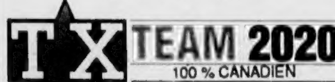
SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC.
1063, Autumnwood
AUTOPAC – Tél.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

Une bonne soirée porte un nom
MUSIK plus
Services professionnels de musique enregistrée
KARAOKE animé pour votre party, club ou soirée sociale
Jeux de lumières
Nous répondons à tous vos goûts
Réjean La Roche
237-9716

FINANCES



196, rue Goulet
989-7300
Ernest Gautron
gérant
• déclaration de revenu informatisée
• tenue de livre



MÉTIERS

La Tour Eiffel
Pâtisserie, traiteur
service en dehors de la ville pour banquets.
Ouvert du lundi au samedi.
Banquets, noces, réceptions.
Gâteaux de noces.
1193, Chemin Pembina Winnipeg (Manitoba)
474-2070

Ménard service d'aliments
Variété d'aliments froids
Nos spécialités:
Funérailles, «sociales», «showers»
Pierrette Ménard 878-2472